



*Alliance Globale pour la Résilience au Sahel et en Afrique de
l'Ouest
(AGIR)*

Priorités Résilience Pays

Plan Stratégique 2015-2035

MALI

octobre 2015

Table des matières

1. Présentation du Pays.....	3
2. Causes profondes de la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Mali	4
3. Le Mali et l'Alliance Globale pour la Résilience au Sahel et en Afrique de l'Ouest	6
4. Le Dialogue Inclusif Pays au Mali.....	6
5. Les Priorités Résilience Pays du Mali	8
Objectif global, effets et impacts escomptés à l'horizon 2035	8
Pilier 1 - Restaurer, renforcer et sécuriser les moyens d'existence et améliorer la protection sociale des communautés et ménages vulnérables.....	9
Pilier 2 - Renforcer la nutrition des ménages vulnérables	9
Pilier 3 - Renforcer durablement la productivité agricole et alimentaire, les revenus des plus vulnérables et leur accès aux aliments	10
Pilier 4 - Renforcer la gouvernance en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle.....	11
6. Cartographie des zones et des populations vulnérables	11
6.1 Cartes thématiques de la vulnérabilité (piliers 1 à 3).....	12
6.2 Carte de vulnérabilité multidimensionnelle identifiant les zones prioritaires.....	18
6.3 Vulnérabilité des communes par région	22
6.4 Une cartographie de la vulnérabilité à améliorer.....	23
7. Mise en œuvre des Priorités Résilience Pays.....	24
7.1 Un Cadre de Référence sur 20 ans	24
7.2 Dispositif de coordination, suivi et évaluation.....	24
7.3 Financement de la mise en œuvre des Priorités Résilience Pays.....	24
Annexes:	
Annexe 1 - Cadre des résultats par pilier : axes prioritaires/objectifs spécifiques/activités	26
Annexe 2 – Termes de référence du processus de Dialogue Inclusif Pays au Mali	34

1. Présentation du Pays

Pays sahélien enclavé s'étendant sur un vaste territoire de plus d'1,2 million de km², le Mali partage près de 7.000km de frontières avec l'Algérie, le Niger, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Sénégal et la Mauritanie. Situé entre les 10^{ème} et 25^{ème} parallèles de latitude nord et entre les longitudes 4° Est et 12° Ouest, il possède trois zones climatiques : (i) le Sahara méridional au nord qui couvre les deux tiers du territoire du territoire national avec des précipitations annuelles inférieures à 127mn, (ii) le Sahel au centre, avec une pluviométrie située entre 200 et 550 mm, (iii) la région soudanaise au sud avec des précipitations de 1.400mm.



Le Mali compte aujourd'hui 8 Régions administratives (Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Gao, Tombouctou, Kidal), 49 Cercles, 285 Arrondissements, 703 communes (dont 666 rurales) et le District de Bamako doté d'un statut spécial.

L'économie du Mali repose principalement sur le secteur primaire (agriculture, élevage, pêche) qui occupe près de 80% de la population active. Le système d'exploitation dominant est de type familial et déploie sur le terrain des systèmes de production mixtes qui suivent largement la physionomie du climat du nord au sud. Ils sont de type exclusivement pastoral au nord et agro-sylvicole au sud avec une composante pastorale plus forte au sahel que dans la zone soudanaise.

Estimée à environ 16,79 millions d'habitants (projection 2013 à partir du RGPH 2009), la population du Mali se caractérise par sa ruralité (environ 80% de la population) et son extrême jeunesse (environ 45%

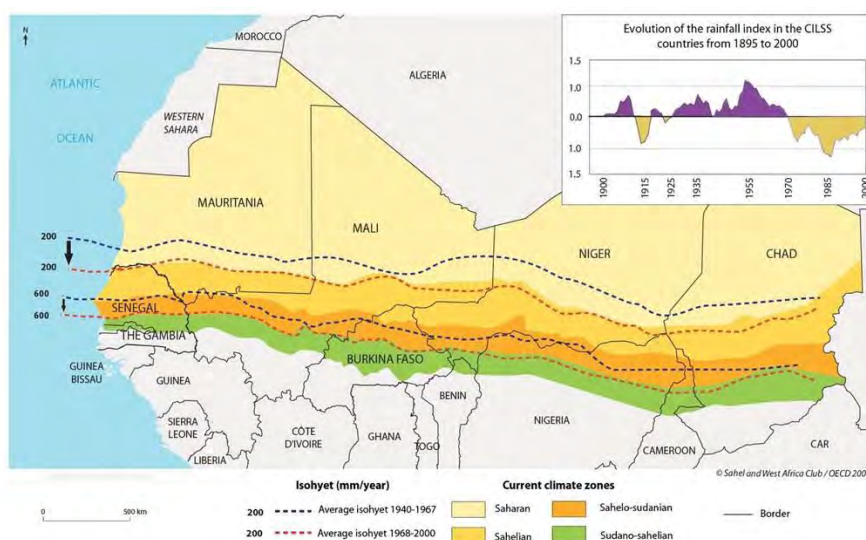
de moins de 15 ans, environ 22% de moins de 5 ans). Malgré des progrès notables enregistrés ces dernières décennies, le niveau de développement humain du Mali reste très bas (IDH - 176^{ème} place – 0,407 en 2014). La dynamique démographique (6,1 enfants par femme et un taux moyen de croissance démographique de 3,6%) traduit l'immensité des besoins à satisfaire au plan social au regard de l'ampleur de la pauvreté qui touche la population du pays. L'incidence de la pauvreté s'élève à 45% et la pauvreté de masse (privations) atteint 64% de la population.

Tout comme ses voisins de la bande sahélienne, où les populations sont structurellement en proie à la faim et à la malnutrition, le Mali est le théâtre de crises alimentaires et nutritionnelles successives aggravant une situation chronique alarmante. L'insécurité alimentaire se manifeste sous deux formes essentielles au Mali : (i) l'insécurité alimentaire et nutritionnelle conjoncturelle ; (2) l'insécurité alimentaire et nutritionnelle structurelle. Un (01) malien sur cinq (05) se trouve en insécurité alimentaire chronique, et ce, quelque soient les résultats de la production agricole, et plus d'un (01) enfant de moins de 5 ans sur quatre (04) souffre d'un retard de croissance (28,1% SMART 2014). Les seuils d'alerte de l'OMS sont dépassés en ce qui concerne la malnutrition aiguë globale (MAG de 12,4%) et sa forme sévère (MAS de 2,8%), avec un taux de 17,5% pour la MAG dans la région de Tombouctou (SMART 2015). De grandes disparités existent selon le milieu de résidence, la région, le niveau d'instruction de la mère et le quintile de richesse.

2. Causes profondes de la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Mali

Les causes de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Mali sont multiples. On retient généralement les causes suivantes :

La fragilité des écosystèmes et la dégénérescence des ressources naturelles. Deux tiers de son territoire sont en région désertique ou semi-désertique et les données climatiques montrent une évolution sur le long terme de cette aridité sur l'ensemble du territoire avec une tendance à la baisse des pluies de l'ordre de 20%. Cette tendance est illustrée par un déplacement des isohyètes vers le Sud de près de 200 km.



Au Nord, on observe une progression alarmante du processus de la désertification sur une vaste étendue peu peuplée, avec un risque majeur d'ensablement du fleuve Niger et des mares et des lacs. Au Sud et plus particulièrement autour des centres urbains, la pression sur les ressources encore disponibles s'accroît de manière inquiétante, alors que ce sont celles-ci qui permettent de satisfaire à

l'heure actuelle globalement les besoins alimentaires et énergétiques. L'ensemble de ces facteurs est à l'origine d'une détérioration constante du cadre de vie, que l'on soit en milieu urbain ou rural.

La faiblesse des performances des systèmes de production. Le Mali est un pays doté d'énormes potentialités dans le secteur primaire. Néanmoins, il faut déplorer la contreperformance des systèmes de production dont les raisons sont entre autres (i) le caractère quasi obsolète ou inadapté des techniques et technologies utilisées dans les exploitations agricoles familiales; (ii) la faible connexion entre la recherche et les systèmes de production ; (iii) la faible connexion des systèmes de production au marché, (iv) le financement insuffisant du secteur agricole, (v) l'inégalité d'accès au foncier, créant une insécurité foncière, particulièrement au niveau des plus vulnérables, (vi) le faible niveau d'alphabétisation et de formation des producteurs agricoles.

La pauvreté monétaire et non monétaire. Le Mali demeure l'un des pays les plus pauvres du monde. L'incidence de la pauvreté monétaire est de 45% en 2011. La pauvreté des conditions de vie ou pauvreté de masse qui se traduit par une situation de manque dans divers domaines (alimentation, éducation, santé et logement) touche près de 64% de la population totale dont 22% vivant dans l'extrême pauvreté. Les agriculteurs apparaissent comme les plus pauvres avec un taux de pauvreté de 57% et contribuent à la pauvreté du pays à raison respectivement de 81% pour l'incidence, 85% pour la profondeur et 86% pour la sévérité. Une forte discrimination entre zones rurales et urbaines, entre couches socio-économiques ainsi qu'entre régions existe. Cette discrimination se reflète également dans l'accès aux services de base tels que l'eau potable, l'éducation et les services de santé.

Si le Mali a fait de nets progrès en termes de disponibilité (production nationale et individuelle, les stocks et importations) et d'accessibilité physique des aliments (désenclavement, transport, communication et mise en place des stocks de sécurité alimentaire), l'accessibilité aux aliments se pose de plus en plus en termes de pouvoir d'achat surtout au niveau des ménages urbains à faibles revenus. L'inaccessibilité économique, y compris l'accès aux marchés, sources de revenus pour les petits producteurs, exacerbe la situation d'insécurité alimentaire des groupes vulnérables (pauvres).

Les pratiques alimentaires inadaptées. S'agissant de l'utilisation des aliments (connaissances nutritionnelles et environnement sain pour faciliter l'absorption des nutriments), la situation reste préoccupante au vu des taux de malnutrition élevés dans le pays. La malnutrition est le résultat soit d'une insuffisante consommation alimentaire (due à une insuffisante disponibilité et/ou un accès insuffisant), soit d'une mauvaise utilisation des aliments, qui à la fois, peut dépendre de méconnaissances des bonnes pratiques nutritionnelles et/ou d'un environnement sanitaire déficient. D'après les résultats de l'étude sur la pauvreté alimentaire (ODHD 2007), le problème de malnutrition est davantage un problème d'ordre culturel, de mauvaises pratiques alimentaires, d'hygiènes et sanitaires que de disponibilité et d'accessibilité économique. Le régime alimentaire reste très peu diversifié et pauvre en micronutriments essentiels.

Les chocs et facteurs aggravants. Ces dernières années, l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Mali s'est exacerbée par une combinaison de chocs biophysiques et agro-climatiques affectant les cultures et l'élevage (sécheresses (1996, 2006, 2009, 2011), inondations, invasions acridiennes, épizooties) et de chocs économiques, tels que la hausse des prix sur les marchés nationaux et régionaux, affectant les nombreux ménages dépendant des achats pour leur accès à la nourriture.

Les différentes crises successives et les réponses apportées ont démontré la faiblesse des mécanismes existants de prévention, de préparation et de gestion des risques de catastrophes et de renforcement de la résilience des populations en particulier les plus vulnérables.

La fréquence de ces chocs, a entraîné progressivement la détérioration des moyens d'existence des populations maliennes et ainsi augmenté de manière significative, leur niveau de vulnérabilité à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle tout en diminuant fortement leurs capacités de résilience. Pour faire face à l'insécurité alimentaire, les ménages adoptent des stratégies de survie de type alimentaire et non alimentaire (réduction du nombre de repas, changement des habitudes alimentaires, emprunt familial et déstockage ou décapitalisation du bétail).

Les conflits tant externes qu'internes, ont également un impact très négatif sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations et viennent détériorer des chiffres déjà au rouge, affectant particulièrement les populations des parties désertiques du nord du pays. Enfin, la dynamique démographique pèse lourdement sur l'ensemble des facteurs évoqués et si l'on se réfère aux projections qui créditent le Mali d'une population de 50 à 60 millions d'habitants en 2050, la situation est plus que préoccupante.

Le taux de croissance devrait stagner à environ 3 pourcent jusqu'en 2030. Une telle évolution, si elle n'est pas enrayerée ou accompagnée d'un accroissement correspondant de la richesse nationale, augmentera l'incidence de la pauvreté et de la vulnérabilité dans le pays.

3. Le Mali et l'Alliance Globale pour la Résilience au Sahel et en Afrique de l'Ouest

Le Mali s'inscrit dans la démarche stratégique régionale visant la « Faim zéro » à l'horizon 2035 et s'engage à renforcer la résilience des populations vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans le cadre de l'Alliance Globale pour la Résilience (AGIR) au Sahel et en Afrique de l'Ouest, partenariat politique scellé en décembre 2012 à Ouagadougou (Burkina Faso).

Le Dialogue Inclusif Pays devant conduire à la formulation de Priorités Résilience Pays (PRP-AGIR) s'est enclenché au Mali dans les mois qui ont suivi l'atelier régional de lancement des Dialogues Inclusifs Pays qui s'est déroulé à Cotonou (Bénin) en août 2013.

Le gouvernement du Mali a confirmé son engagement au cours de la rencontre des membres de l'Alliance qui s'est tenue lors de la 29ème réunion annuelle du Réseau de Prévention des Crises Alimentaires (RPCA) à Abidjan en novembre 2013. Une lettre du Ministère du Développement Rural (chef de file pour le Mali) du 7 janvier 2014 a confirmé officiellement auprès de la CEDEAO l'engagement du Mali à mettre en œuvre la Feuille de route de l'Alliance.

Un point focal AGIR a été nommé le 17 janvier 2014 et un Groupe de Travail Restreint (GTR) a été mis en place par décision (N°0023/MDR-SG DU) du 21 janvier 2014 afin d'appuyer et faciliter la mise en œuvre du processus de Dialogue Inclusif Pays. (voir Termes de Référence en Annexe 2).

Une quarantaine de personnes-ressources ont été appelées à former un Groupe Technique d'Experts afin de fournir l'expertise nécessaire à la formulation des Priorités Résilience Pays du Mali.

Le dialogue et le pilotage politique du processus ont été menés au sein du Comité de Dialogue Inclusif, plateforme multisectorielle et multi-acteurs représentant l'ensemble des parties prenantes en raison du caractère inclusif et participatif du processus.

4. Le Dialogue Inclusif Pays au Mali

Le Dialogue Inclusif Pays au Mali a démarré officiellement le 21 mars 2014 date à laquelle s'est tenu l'atelier de lancement du processus national et s'est réuni pour la première fois le Comité de Dialogue Inclusif.

Un groupe d'experts avait été convié en amont afin de préparer les Termes de référence (TDR) du processus de Dialogue Inclusif Pays, les TDR du Comité de Dialogue Inclusif, les TDR du Groupe Technique d'Experts ainsi qu'une feuille de route nationale (Annexe 3) devant mener à l'adoption des Priorités Résilience Pays du Mali en vue de leur examen et validation par le Comité de Dialogue Inclusif lors de l'atelier de lancement.

Le Mali s'est référé tout au long du processus à la méthodologie validée par les pays et les partenaires techniques et financiers à Cotonou (Bénin) en août 2013.

A la suite de la 1^{ère} phase dont l'objectif était la mise en place du dispositif national requis pour animer le Dialogue Inclusif Pays, le Groupe Technique d'Experts a mené une lecture/analyse approfondie des documents de politique et des programmes contribuant au renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Mali.

L'exercice a pris appui sur la grille de lecture des politiques et programmes contribuant à la résilience issue de l'atelier de Cotonou (Bénin). Cette phase a duré cinq (05) semaines, du 14 avril au 23 mai 2014. Les analyses menées et les documents produits ont été présentés au cours du processus à la plateforme multisectorielle et multi-acteurs - le Comité de Dialogue Inclusif - en vue de leur validation et soumission au gouvernement.

Les experts répartis en quatre (04) sous-groupes selon les piliers de l'Alliance ont procédé à une revue exhaustive des stratégies, politiques et programmes existants concourant à renforcer la résilience des populations les plus vulnérables face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

Ce sont 44 documents de politique et de stratégie qui ont été passés en revue lors de cette seconde phase. Chaque sous-groupe s'est réuni au minimum six (06) fois pour compléter la grille de lecture et d'analyse pour chaque document examiné.

Une réunion du Groupe Technique d'Experts a eu lieu les 28, 29 et 31 mai 2014 pour une mise en commun des résultats issus des travaux de groupe et la finalisation de la grille de lecture et d'analyse.

La phase suivante a consisté à formuler les "Priorités Résilience Pays". Elle a démarré par la tenue d'un Atelier Technique d'Orientation des Priorités Résilience Pays du 3 au 7 Juin 2014, à Sélingué.

Les discussions ont permis de construire un consensus sur les causes profondes des crises alimentaires et nutritionnelles sévissant au Mali, les populations les plus vulnérables et donc prioritaires, les objectifs ainsi que les résultats escomptés pour chacun des quatre (04) piliers de l'Alliance.

La grille de lecture et d'analyse des documents de politique et de stratégie a servi de base à cet exercice d'orientation à l'issue duquel une première ébauche des Priorités Résilience Pays a vu le jour. Les résultats des travaux du Groupe Technique d'Experts ont été présentés au Comité de Dialogue Inclusif Pays pour examen le 20 juin 2014.

Le Mali a présenté lors de la réunion annuelle du Réseau de Prévention des Crises Alimentaires (RPCA) qui s'est tenue en décembre 2014 à Bruxelles (Belgique) les résultats des travaux menés au cours de l'année 2014 et les prochaines étapes d'ici l'adoption des Priorités Résilience Pays par le Gouvernement.

Parmi les activités qui restaient à mener, figuraient la tenue de concertations au niveau des Régions et du District de Bamako, ainsi que la préparation d'un plan de financement pour les cinq (05) premières

années (2015-2020) et la définition d'un mécanisme de coordination permettant de suivre et évaluer les progrès enregistrés dans la mise en œuvre des Priorités Résilience Pays.

Les concertations régionales se sont tenues en Juin et Juillet 2015 et ont regroupé toutes les parties prenantes au processus, dans les 08 régions regroupées en 03 zones de concentration et dans le District de Bamako.

Deux études poussées portant sur le plan de financement sur cinq ans et la définition d'un mécanisme de coordination sont en cours d'exécution.

5. Les Priorités Résilience Pays du Mali.

Le Mali s'inscrit dans la démarche stratégique régionale visant la « Faim zéro » à l'horizon 2035 et s'engage à renforcer la résilience des populations vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans le cadre de l'Alliance Globale pour la Résilience (AGIR).

Le Mali souscrit pleinement à la définition de la résilience comme étant « la capacité des ménages, familles, communautés et des systèmes vulnérables à faire face à l'incertitude et au risque de choc, à résister au choc, à répondre efficacement, à récupérer et à s'adapter de manière durable ».

Conformément au Cadre de référence fixé dans la Feuille de Route Régionale de l'Alliance, le Mali a dégagé les objectifs stratégiques et les interventions prioritaires ainsi que les indicateurs clés de processus et d'impact pour chacun des quatre (04) piliers de l'Alliance.

Les Priorités Résilience Pays mettent en lumière les gaps et les faiblesses des politiques, stratégies et programmes existants à répondre aux besoins spécifiques des populations les plus vulnérables et à renforcer leur résilience face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Elles sont en cohérence et en synergie avec ces documents et ne viennent en aucune manière les supplanter.

Objectif global, effets et impacts escomptés à l'horizon 2035.

A l'issue de l'exercice de Dialogue Inclusif Pays, le Mali a retenu 21 Priorités Résilience Pays devant contribuer à "Réduire structurellement, de manière durable et définitive la vulnérabilité alimentaire et nutritionnelle au Mali" d'ici 20 ans. Ces 21 Priorités Résilience Pays auxquelles s'ajoutent 37 objectifs spécifiques et 100 activités sont articulées autour des 4 piliers/objectifs stratégiques spécifiques de l'Alliance.

Objectif global / effets et impacts escomptés en 2035

- Variation à la hausse de 20% des revenus des ménages vulnérables qui sont capables d'investir dans les activités économiques.
- Part de la population située en-dessous du seuil de pauvreté inférieure à 25%.
- Prévalence de la malnutrition chronique globale chez les enfants de moins de 5 ans inférieure à 20%.
- Prévalence de la malnutrition aigüe globale chez les enfants de moins de 5 ans inférieure à 5%.
- Baisse significative de la proportion de population structurellement vulnérable à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.
- Baisse significative de la proportion de la population conjoncturellement vulnérable à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.
- Gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle proactive, efficace et efficiente.

Pilier 1 - Restaurer, renforcer et sécuriser les moyens d'existence et améliorer la protection sociale des communautés et ménages vulnérables.

Priorité 1.1 : Extension des programmes de transferts sociaux pour l'amélioration des revenus et du pouvoir d'achat des personnes pauvres et vulnérables

Priorité 1.2 : Extension de la protection sociale aux travailleurs du monde rural et du secteur informel ainsi qu'à leurs familles

Priorité 1.3 : Renforcement de la scolarisation des enfants dans les zones vulnérables

Priorité 1.4 : Amélioration de l'accès à l'eau potable sur l'ensemble du territoire

Priorité 1.5 : Amélioration du système de stockage alimentaire à travers les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire

Résultats du Pilier 1 / effets et impacts escomptés en 2035

- 100% des personnes vivant en deçà du seuil de pauvreté ont augmenté leurs revenus d'au moins 20% à travers des programmes de transfert sociaux.
- Extension de la protection sociale (sécurité sociale) à 10% des travailleurs du monde rural et du secteur informel ainsi qu'à leurs familles.
- Taux net de scolarisation des enfants de 7 à 12 ans à 100% en 2035 (contre 62,1% en 2011 - source PNUD).
- 100% des communes rurales vulnérables du Mali, disposent d'un dispositif de stockage pouvant couvrir leurs besoins alimentaires annuels.
- Le taux d'accès à l'eau potable des populations passe de 81% en 2011 (source EMOP) à 100% en 2035 (en mettant un accent sur l'accès à l'eau potable des populations en milieu rural et en zones péri urbaines).

Pilier 2 - Renforcer la nutrition des ménages vulnérables

Priorité 2.1 : Amélioration de l'accès aux soins de santé et de l'offre de service de santé pour les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes et allaitantes

Priorité 2.2 : Amélioration de la qualité de l'offre de services de santé dans les structures de santé et au niveau communautaire

Priorité 2.3 : Promotion et renforcement de la prise en charge de la santé de la reproduction dans les structures de santé et au niveau communautaire

Priorité 2.4 : Renforcement de la prévention de la malnutrition, de la surveillance de la croissance et du développement de l'enfant et de la prise en charge de la malnutrition

Priorité 2.5 : Renforcement de la prévention de la malnutrition par la promotion des actions essentielles en nutrition (AEN), la lutte contre les carences en micronutriments et la diffusion des bonnes pratiques d'hygiène, dans les structures de santé et au niveau communautaire.

Résultats du Pilier 2 / effets et impacts escomptés en 2035

- Réduction du taux de mortalité infanto-juvénile à 20 enfants pour mille
- Réduction du taux de mortalité maternelle à 95 pour 100 000 naissances
- Prévalence de la malnutrition chronique (retard de croissance) chez les enfants de moins de 5 ans inférieure à 20%
- Prévalence de la malnutrition aiguë globale chez les enfants de moins de 5 ans inférieure à 5%
- Au moins 90% des enfants de moins de 24 mois et des femmes enceintes et allaitantes bénéficient d'un régime alimentaire équilibré
- Augmentation de l'âge moyen de la 1ère grossesse : moins de 10% des adolescentes auront un enfant
- Pourcentage d'accouchements assistés par du personnel qualifié supérieur à 80%

Pilier 3 - Renforcer durablement la productivité agricole et alimentaire, les revenus des plus vulnérables et leur accès aux aliments

Priorité 3.1 : Amélioration du cadre et des conditions de vie en milieu rural et péri-urbain à travers la promotion économique et sociale des femmes, des jeunes et des ménages vulnérables

Priorité 3.2 : Promotion et valorisation des produits agro-sylvo-pastoraux et piscicoles à travers le système chaîne de valeur à l'échelle locale et la connexion avec le marché

Priorité 3.3 : Renforcement des actions d'adaptation aux impacts des changements climatiques/Mise en place de mécanismes opérationnels de gestion des risques et aléas qui menacent les systèmes de production agricole dans les zones vulnérables

Priorité 3.4 : Renforcement des capacités organisationnelles des producteurs vulnérables du secteur rural

Priorité 3.5 : Promotion et sécurisation des droits fonciers des agriculteurs, agro-pasteurs et pêcheurs vulnérables et singulièrement des femmes et des jeunes

Priorité 3.6 : Protection des exploitants et la production Agricoles, contre les pratiques non soutenables ou contraires aux règles des marchés nationaux, sous régionaux et internationaux

Résultats du Pilier 3 / effets et impacts escomptés en 2035

- Accroissement de 20% des revenus des exploitations agricoles vulnérables ciblées
- Augmentation significative du taux de couverture des besoins alimentaires et nutritionnels par la production agricole nationale
- Accroissement de 20% des produits agricoles locaux dans les chaînes de valeur
- Accroissement du niveau de durabilité des systèmes de production des exploitations agricoles familiales vulnérables (impacts des changements climatiques et sécurisation foncière).

Pilier 4 - Renforcer la gouvernance en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle

Priorité 4.1 : Renforcement de la capacité nationale d'anticipation et de réponse face aux crises alimentaires et nutritionnelles, aux changements climatiques et aux risques de catastrophes

Priorité 4.2 : Amélioration de l'efficacité du ciblage des populations vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, en tenant compte de la dimension genre,

Priorité 4.3 : Prise en compte dans les politiques et stratégies des dynamiques de population et de changement climatique,

Priorité 4.4 : Renforcement du suivi-évaluation, de la recherche, de la capitalisation sur les résultats et les bonnes pratiques,

Priorité 4.5 : Mise en place d'une coordination efficace des interventions aux différentes échelles (incluant une mobilisation/utilisation efficace/efficiente des ressources).

Résultats du Pilier 4 / effets et impacts escomptés en 2035
<ul style="list-style-type: none">▪ Suivi permanent par le système d'alerte précoce de 100% des zones vulnérables et à risque,▪ Anticipation de manière fiable et en temps réel de 80% des crises survenues dans les zones vulnérables et à risque,▪ Existence d'une méthode harmonisée de ciblage des ménages et personnes vulnérables,▪ Existence d'une base de données fiable sur les ménages et personnes vulnérables,▪ Elaboration de l'indice global de résilience des ménages et personnes vulnérables,▪ Mise en place d'un cadre intersectoriel fonctionnel pour la coordination et le suivi des interventions « résilience » au bénéfice des populations vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

6. Cartographie des zones et des populations vulnérables.

L'Alliance pose comme principe directeur, le ciblage des interventions prioritairement sur les populations les plus exposées aux risques de chocs récurrents, notamment les ménages marginalisés d'agriculteurs, les agro-pasteurs et les pasteurs des zones écologiques fragiles, les pêcheurs artisanaux et les ménages pauvres urbains et ruraux de l'économie informelle.

Un accent particulier est mis sur les groupes les plus vulnérables que sont les enfants de moins de cinq ans et en particulier ceux de moins de deux ans, les femmes enceintes et mères allaitantes, les femmes chefs de ménages et les personnes âgées.

Au cours de l'exercice d'identification des Priorités Résilience Pays, la question du ciblage des zones et populations vulnérables a été soulevée à de nombreuses reprises. Après le constat fait qu'aucun dispositif ou acteur au Mali ne dispose seul de données suffisantes, permettant d'apprécier la vulnérabilité des zones et des populations dans toutes ses composantes, le Groupe Technique d'Experts a décidé de mener un travail approfondi de cartographie.

L'objectif de la cartographie est de disposer d'une meilleure connaissance de la typologie des zones agro-écologiques identifiées comme vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, des profils des ménages vulnérables, d'une meilleure répartition spatiale dans la mise en œuvre des priorités et d'une

base de référence permettant le suivi de la vulnérabilité et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les zones à risques.

La carte est un outil servant à rationaliser et à optimiser l'intervention dans le cadre de l'objectif poursuivi. Par conséquent son utilisation est conditionnée par la définition de la résilience de l'Alliance, à savoir « la capacité des ménages, familles, communautés et des systèmes vulnérables à faire face à l'incertitude et au risque de choc, à résister au choc, à répondre efficacement, à récupérer et à s'adapter de manière durable ».

Plusieurs cartes ont été produites :

- ✓ Une carte de vulnérabilité des moyens d'existence et de la protection sociale (Pilier I) ;
- ✓ Une carte de vulnérabilité nutritionnelle (Pilier II) ;
- ✓ Une carte de vulnérabilité agricole (Pilier III) ;
- ✓ Une carte de vulnérabilité aux chocs (inondations, sécheresse et déprédateurs) ;
- ✓ Une carte des facteurs aggravant la vulnérabilité alimentaire et nutritionnelle ;
- ✓ Une carte de vulnérabilité alimentaire et nutritionnelle, dite carte de vulnérabilité multidimensionnelle, provenant de la synthèse des cinq cartes précédentes.

Cette double représentation de la vulnérabilité (par thématique et multidimensionnelle) permet d'apprécier certaines spécificités relatives à la vulnérabilité thématique. Sur la carte multidimensionnelle par exemple, aucune commune n'apparaît comme vulnérable ou très vulnérable dans la région de Sikasso alors qu'au niveau de la carte de vulnérabilité nutritionnelle, toutes les communes de la région sont classées comme moyennement, vulnérables et très vulnérables.

La carte multidimensionnelle servira à asseoir les orientations stratégiques et le cadre globale de l'évaluation de l'atteinte des objectifs moyens et longs termes. Sa mise à jour, indiquera l'évolution de l'impact sur les populations vulnérables de la mise en œuvre des priorités résilience. Les cartes de vulnérabilité thématiques ou par pilier serviront à affiner le ciblage des groupes vulnérables, leur quantification et fournir les informations pour l'élaboration des programmes et projets ainsi que des budgets à court et moyen terme.

6.1 Cartes thématiques de la vulnérabilité (piliers 1 à 3)

La méthodologie proposée est le fruit d'un travail collectif d'une équipe d'experts en SIG¹ composée de nationaux et de partenaires techniques et financiers, évoluant dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de la protection sociale. Elle capitalise sur les outils et données existants, principalement ceux présentés au cours de l'atelier de cartographie et de ciblage des 23-24 juillet 2014 par les institutions spécialisées que sont le SAP, l'ODHD, Jigiséméjiri/Banque mondiale, l'UNICEF et le PAM, avec une forte participation de l'Union Européenne, de la FAO et de l'USAID.

I. Critères de choix des indicateurs

Après une revue collective des données disponibles par pilier, 3 indicateurs par pilier ont été identifiés suivant les critères suivants :

- Disponibilité et accessibilité des données ;
- Existence des données récentes ;
- Récurrence de la collecte des indicateurs sur le long terme ;

¹ L'équipe SIG était composée de : SAP, ODHD, Jigisemejiri, PAM, UNICEF, UE, USAID.

- Couverture géographique des enquêtes incluant l'ensemble des régions du Mali ;
- Préférence pour les indicateurs ayant une échelle d'analyse au niveau des cercles ou communes et à défaut au niveau régional ;
- Représentativité des indicateurs par pilier.

La situation des données et des indicateurs est résumée par pilier au tableau suivant :

Pilier	Données et indicateurs	Source
Pilier 1 - Pauvreté <i>Restaurer, renforcer et sécuriser les moyens d'existence et améliorer la protection sociale des communautés et les ménages vulnérables</i>	Indice de pauvreté non monétaire des communes	ODHD - 2013
	Incidence de la pauvreté monétaire sur la base de la consommation des ménages par région	ELIM, INSTAT, 2010
	Taux de privation multidimensionnelle des 0 à 59 mois (au moins 4 privations) calculé sur l'enquête MICS 2010	Analyse MODA UNICEF, 2013
Pilier 2 – Nutrition <i>Renforcer la nutrition des ménages vulnérables</i>	Prévalence de la malnutrition chronique	SMART ² , Division Nutrition /INSTAT
	Prévalence de la malnutrition aiguë globale	SMART*, Division Nutrition /INSTAT
	Mortalité infanto-juvénile	EDS V 2013, CPS Santé/ INSTAT/ICF international
Pilier 3 – Sécurité alimentaire <i>Renforcer durablement la productivité agricole et alimentaire, les revenus des plus vulnérables et leur accès aux aliments</i>	Niveau d'insécurité alimentaire	Cadre harmonisé 2013-2014, SAP
	Vulnérabilité alimentaire structurelle entre 2002 et 2014	SAP, 2014
	Classification AIC	PAM, 2014

Codification des indicateurs : Pour conserver la cohérence des données entre les indicateurs, une codification en 4 classes a été adoptée pour chacun d'eux. Toutefois, selon la nature de l'indicateur, un traitement spécifique a été appliqué comme suit :

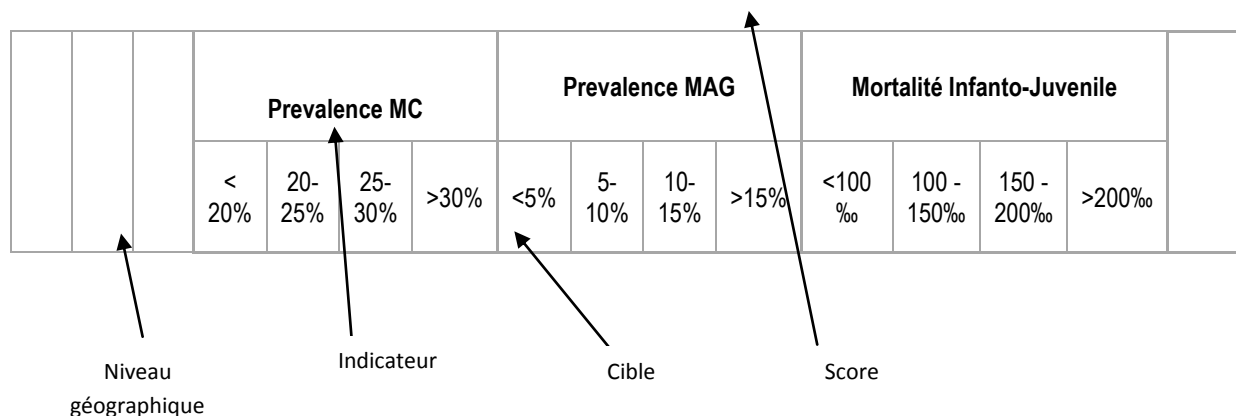
- Indicateurs de pauvreté monétaire et non monétaire. Ils sont : (i) le taux de privation multidimensionnelle, (ii) de malnutrition et (iii) de mortalité infanto-juvénile³. Une codification de chaque indicateur en 4 classes a été adoptée, conférant selon les seuils choisis des scores de 0, 1, 3 et 5. Le choix des seuils est adapté au contexte malien afin de mettre en exergue les entités géographiques les plus affectées.

Exemple : Extrait de la table de codification selon les seuils pour le pilier 2

REGION	CERCLE	COMMUNE	Pilier 2 - Renforcer la nutrition des ménages vulnérables												
			0	1	3	5	0	1	3	5	0	1	3	5	Total score

² 2014 pour les régions : Kayes, Koulikoro, Sikasso, Mopti, Ségou, Tombouctou et Bamako ; 2013 pour Gao (cercle) ; 2011 pour Kidal.

³ Kidal n'ayant pas d'échantillonnage suffisamment représentatif pour avoir un taux de mortalité infanto-juvénile, nous avons affecté la moyenne nationale à la région pour avoir un poids médian pour cet indicateur (soit 128‰ en 2012).



- Indicateur « Niveau d'insécurité alimentaire et nutritionnelle entre 2013 et 2014 ». Afin de rester dans la logique de la démarche méthodologique (quatre classes), les cinq classes existantes de cet indicateur ont été ramenées à quatre avec une combinaison des phases 4 et 5. Ainsi, les quatre classes obtenues et leur correspondance sont les suivantes :
 - Classe 1 constituée par la Phase 1 ; Score 0
 - Classe 2 constituée par la Phase 2 ; Score 1
 - Classe 3 constituée par la Phase 3 ; Score 3
 - Classe 4 constituée par les Phases 4 et 5 ; Score 5.
- Indicateur « Vulnérabilité alimentaire structurelle entre 2002 et 2014 ». La codification en 4 classes déjà existante a été conservée en attribuant respectivement les scores 0, 1, 3 et 5 aux classes 1, 2, 3 et 4.
- Classification AIC du PAM. Le PAM dans sa méthodologie spécifique a adopté 5 classes inversement proportionnelles à la vulnérabilité. Ainsi le chiffre 1 est affectée à la classe très vulnérable, 2 à la classe vulnérable, 3 à la classe moyennement vulnérable, 4 à la classe faiblement vulnérable et 5 à la classe pas vulnérable. Dans le respect de la présente méthodologie adoptée, les classes 4 et 5 ont été combinées afin d'obtenir 4 nouvelles classes comme pour tous les autres indicateurs. Les scores affectés sont donc de 0 pour la classe 4 - 5, 1 pour la classe 3, 3 pour la classe 2 et 5 pour la classe 1.

II. Classe de vulnérabilité des communes.

A partir des critères composites, et pour chaque pilier, les communes sont classées selon leur vulnérabilité en cinq classes d'intervalles égaux de 03 points.

Classe de vulnérabilité	Intervalle de point
Non vulnérable ⁴	0 - 3
Faiblement vulnérable	4 - 6
Moyennement vulnérable	7 - 9
Vulnérable	10 - 12
Très vulnérable	13 - 15

III. Carte de vulnérabilité des moyens d'existence

Les populations sujettes à la vulnérabilité des moyens d'existence et qui ont des besoins accrus de protection sociale ont été identifiées selon trois critères : (i) l'Indice de pauvreté non monétaire des

⁴ La classe 0 étant intégrée à la première classe, nommée non vulnérable

communes (ODHD); (ii) l'Incidence de la pauvreté monétaire sur la base de la consommation des ménages par région (ELIM, INSTAT, 2010) ; (iii) et le Taux de privation multidimensionnelle des 0 à 59 mois (au moins 4 privations) calculé sur l'enquête MICS 2010 (MODA, UNICEF, 2013).

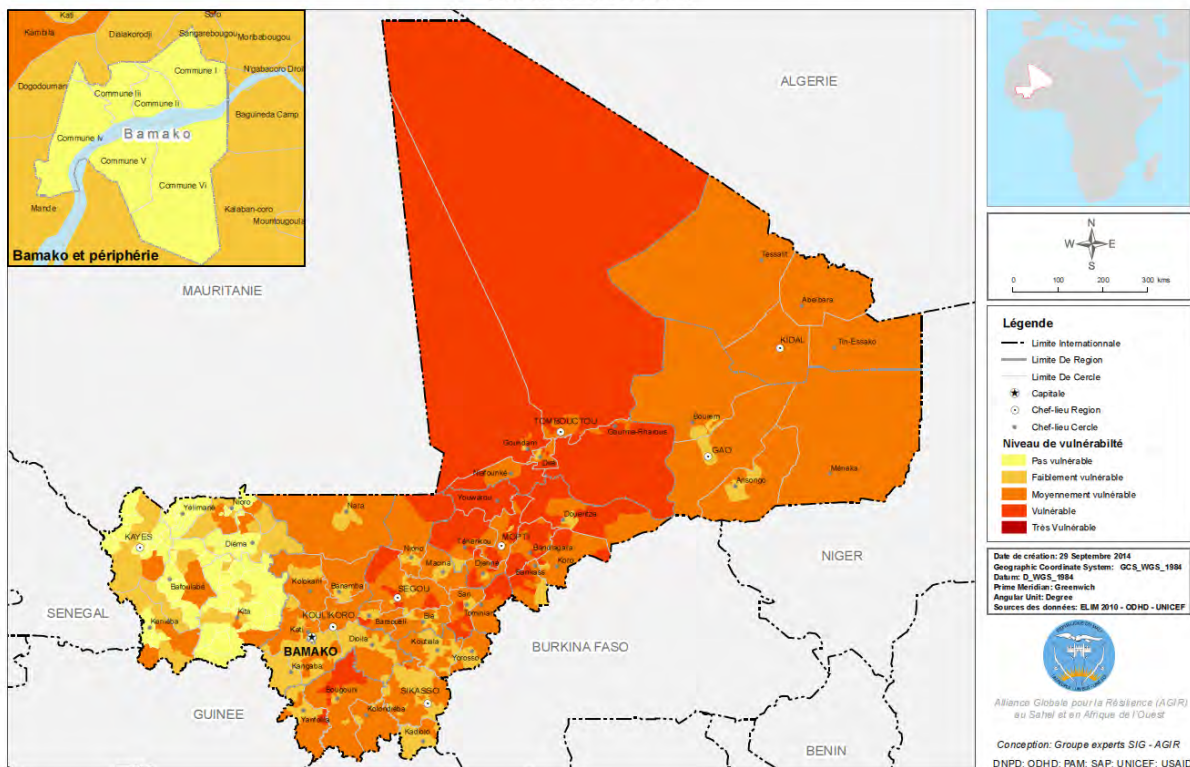
La population cible est estimée à 13 145 034 personnes dont respectivement 5 042 607 personnes faiblement vulnérables et 8 102 427 de moyennement à très vulnérables.

Les communes vulnérables sont majoritairement observées dans la région de Mopti (51), suivie de Tombouctou (33). Il est à noter le cas de Bougouni au sud du pays, où quelques communes de la catégorie vulnérable se trouvent au nord de ce cercle.

Effectif des populations par classe de vulnérabilité et par région

	Non vulnérable	Faiblement vulnérable	Moyennement vulnérable	Vulnérable	Très vulnérable	TOTAL
Bamako	2 094 000					2 094 000
Gao		266 706	356 994			623 700
Kayes	1 553 111	504 798	248 099			2 306 008
Kidal			71 751			71 751
Koulikoro		1 555 415	1 241 275			2 796 690
Mopti		328 981	991 523	1 035 504		2 356 008
Ségou		759 990	1 632 253	312 753		2 704 996
Sikasso		1 552 122	1 422 823	113 044		3 057 989
Tombouctou		104 595	185 183	491 225		781 003
TOTAL	3 647 111	5 042 607	6 149 901	1 952 526		16 792 145

AGIR - Pilier 1: Restaurer, renforcer et sécuriser les moyens d'existence et améliorer la protection sociale des communautés et ménages vulnérables
Carte des zones vulnérables



IV. Carte de vulnérabilité nutritionnelle.

Les populations en vulnérabilité nutritionnelle ont été identifiées et cartographiées selon les critères de (i) la Prévalence de la malnutrition chronique ; (ii) la Prévalence de la malnutrition aiguë globale ; (iii) et de la Mortalité infanto-juvénile.

La population cible est estimée à 16 719 394 personnes dont 5 030 129 personnes faiblement vulnérables, 8 029 903 personnes vulnérables provenant des régions de Koulikoro, Ségou et Sikasso et 666 675 personnes très vulnérables toutes localisées exclusivement dans la région de Sikasso.

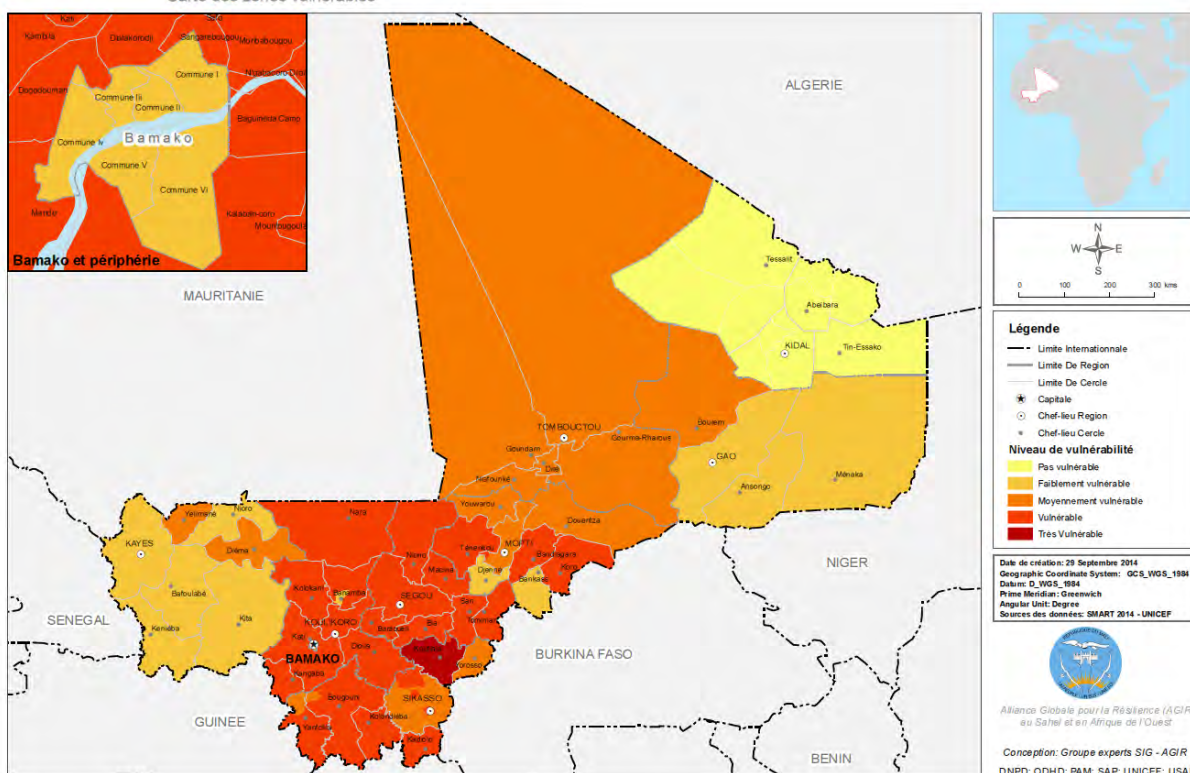
La région de Kidal apparaît exempte de ce type de vulnérabilité en raison des habitudes alimentaires des populations nomades, grandes consommatrices de produits carnés et laitiers et habitués à diversifier leur alimentation.

Au total ce sont 372 communes prioritaires, réparties entre classes vulnérables (337, soit 48,1% des communes) et très vulnérables (35, soit 5% des communes). Il est à noter que seulement 10 communes sont de la classe non vulnérable.

Effectif des populations par classe de vulnérabilité et par région

	Non vulnérable	Faiblement vulnérable	Moyennement vulnérable	Vulnérable	Très vulnérable	TOTAL
Bamako		2 094 000				2 094 000
Gao		489 168	134 532			623 700
Kayes		1 862 573	442 435			2 306 008
Kidal	71 751					71 751
Koulikoro		36 880		2 759 810		2 796 690
Mopti		547 508	830 831	977 669		2 356 008
Ségou				2 704 996		2 704 996
Sikasso			803 886	1 587 428	666 675	3 057 989
Tombouctou			781 003			781 003
TOTAL	71 751	5 030 129	2 992 687	8 029 903	666 675	16 791 145

Carte des zones vulnérables



V. Carte de vulnérabilité des systèmes de production.

La vulnérabilité des systèmes de production affectant les revenus des producteurs et leur accès aux aliments a été définie selon les critères relatifs (i) au Niveau d'insécurité alimentaire (Cadre harmonisé 2013-2014, SAP) ; (ii) à la Vulnérabilité alimentaire structurelle entre 2002 et 2014 (SAP, 2014) ; (iii) et à la Classification AIC (PAM 2014).

La population cible est estimée à 4 483 360 personnes dont 477 816 personnes vulnérables et 530 237 personnes très vulnérables toutes localisées dans les régions de Tombouctou, Gao et Kidal.

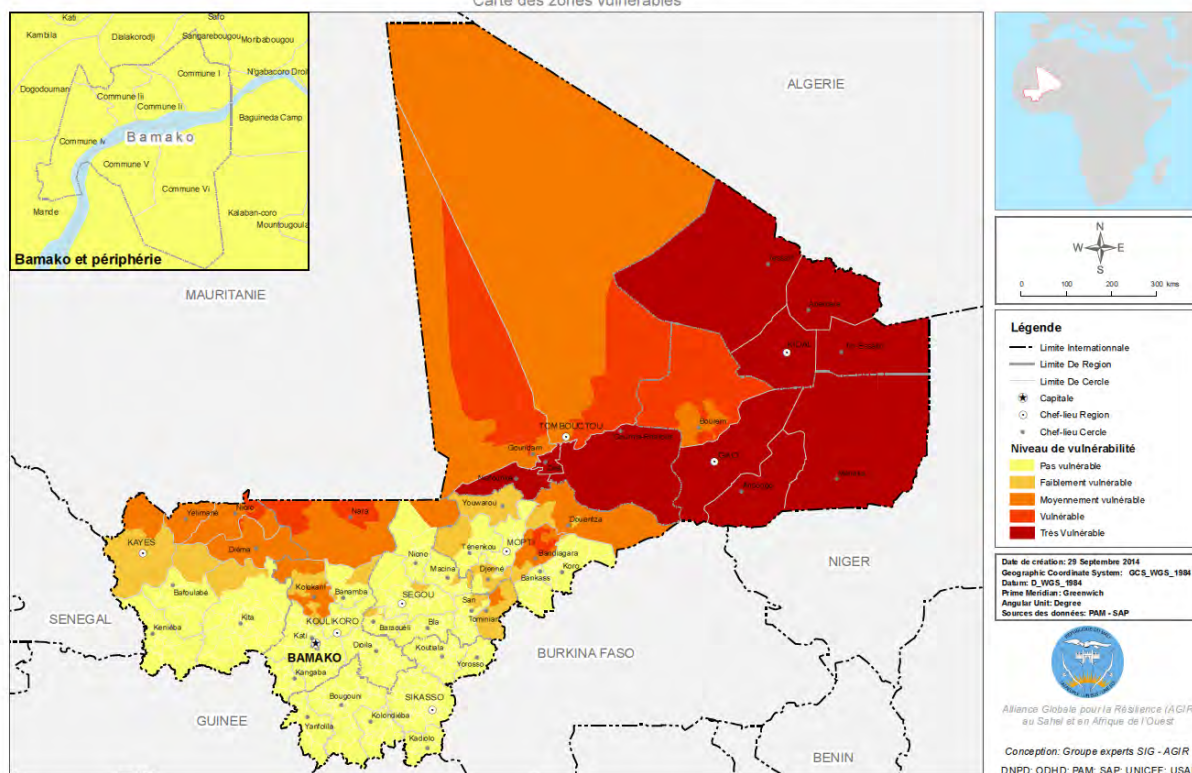
91 communes sont identifiées comme prioritaires dont 33 vulnérables (4,7% des communes) et 58 très vulnérables (8,3% des communes). Ces communes sont essentiellement localisées dans les régions de Tombouctou, Gao et Kidal. Les résultats révèlent aussi que 62% (434) des communes sont non vulnérables.

Effectifs des populations par classe de vulnérabilité et par région.

	Non vulnérable	Faiblement vulnérable	Moyennement vulnérable	Vulnérable	Très vulnérable	TOTAL
Bamako	2 094 000					2 094 000
Gao			31 781	102 751	489 168	623 700
Kayes	798 661	709 461	750 898	46 988		2 306 008
Kidal					71751	71 751
Koulikoro	2 216 062	1 42 353	314 222	124 053		2 796 690
Mopti	1 376 749	406 083	474 162	99 014		2 356 008
Ségou	2 276 156	377 909	50 931			2 704 996
Sikasso	3 057 989					3 057 989
Tombouctou			217 507	105 010	458 486	781 003
TOTAL	11 819 617	1 635 806	1 839 501	477 816	530 237	16 302 977

AGIR - Pilier 3: Renforcer durablement la productivité agricole et alimentaire, les revenus des plus vulnérables et leur accès aux aliments

Carte des zones vulnérables



6.2 Carte de vulnérabilité multidimensionnelle identifiant les zones prioritaires

I. Vulnérabilité multidimensionnelle

La représentation cartographique de la vulnérabilité multidimensionnelle des communes a été établie en tenant compte des critères d'élaboration des cartes de vulnérabilité des 3 piliers, de l'incidence des chocs retenus et des facteurs aggravants, par la combinaison des scores totaux, donnant naissance à des données synthétiques. La vulnérabilité multidimensionnelle intègre à la fois la pauvreté multidimensionnelle, la malnutrition et la mortalité infanto-juvénile, l'insécurité alimentaire, la fréquence des chocs climatiques et environnementaux et quelques facteurs aggravants mesurables. Ainsi, en fonction du poids de la sévérité des indicateurs, le score de vulnérabilité multidimensionnelle des communes oscille entre 0 et 60. Une classification en 5 classes a été établie comme suit :

Classe de vulnérabilité multidimensionnelle	Intervalle de point
Non vulnérable	0 - 15
Faiblement vulnérable	16 - 25
Moyennement vulnérable	26 - 35
Vulnérable	36 - 45
Très vulnérable	46 et plus

II. Exposition aux chocs.

Types de chocs : Inondations, sécheresses et déprédations. En référence à la définition de la résilience adoptée par l'Alliance, les chocs constituent un concept clé tant dans leur occurrence que dans la recherche de solutions. Par conséquent, dans l'établissement des classes de vulnérabilité, un accent particulier a été mis sur l'identification des types de choc à retenir et la mesure de leur fréquence. Toutefois, face à la difficulté d'accéder à des mesures harmonisées de l'intensité de nombre de chocs dont ceux de nature économique et sociopolitique au niveau géographique souhaité, et à l'incapacité de qualifier leur fréquence d'occurrence, seule la mesure de la fréquence des chocs liés aux inondations, sécheresses et déprédations a été prise en compte.

Indicateurs et sources. Les indicateurs utilisés se sont basés ainsi sur la fréquence des événements à l'échelle de chaque commune du Mali pour la période 2002 - 2014 à l'exception des inondations pour lesquelles la fréquence a été calculée sur une période s'écoulant entre 2006 et 2012.

La source des données exploitées est :

- Fréquence des inondations entre 2006 et 2012 par commune, DGPC ;
- Fréquence des sécheresses entre 2002 et 2014 par commune, SAP ;
- Fréquence d'invasions de déprédateurs entre 2002 et 2014 par commune, SAP.

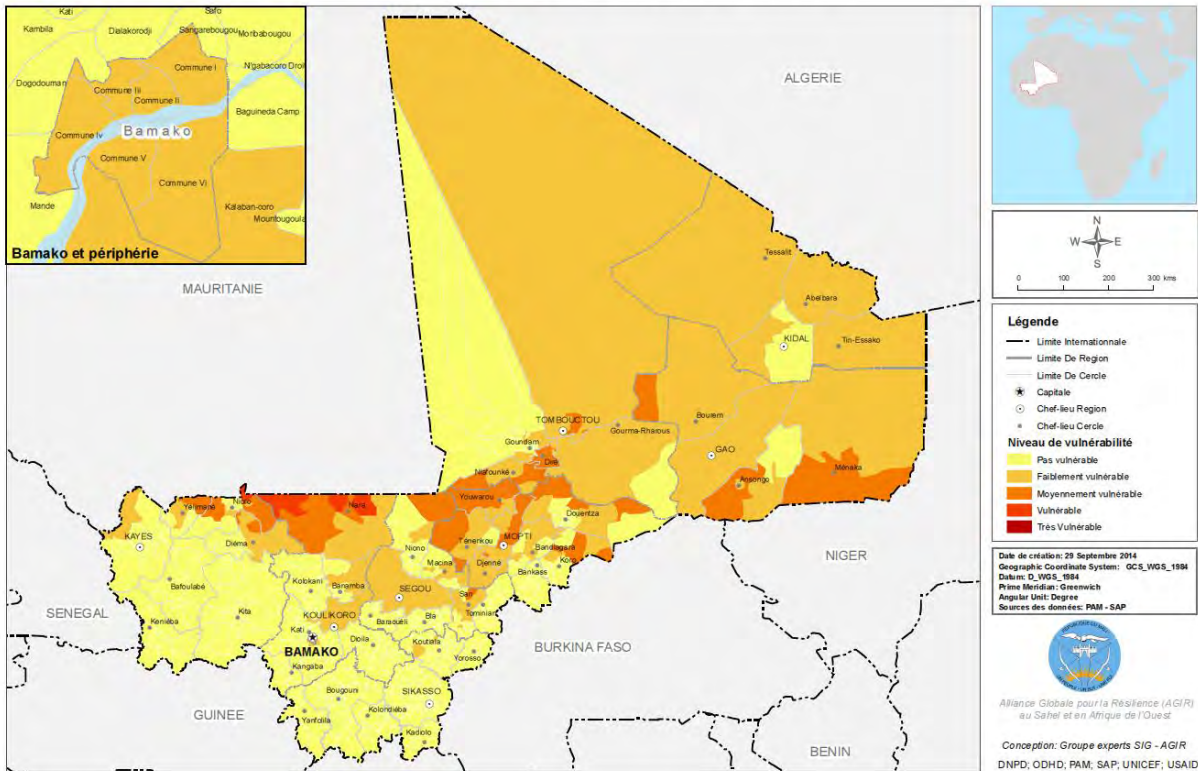
Classification. Pour chaque indicateur de fréquence, l'organisme en charge a fourni une classification telle que :

- Fréquence basse, moyenne, haute et très haute pour la DGPC ;
- Fréquence minimum, faible, moyenne et élevée pour le SAP.

Conformément à la méthodologie de codification utilisée pour les indicateurs des piliers, les classes sont codifiées comme suit : 0 pour la classe minimum, 1 pour la classe faible, 3 pour la classe moyenne et 5 pour la classe élevée selon l'indicateur. L'analyse de l'exposition aux chocs observés permet d'obtenir un score par commune allant de 0 à 15. Comme pour les indicateurs, le score est reclassé en 5 classes avec intervalles égaux.

Exposition aux chocs (inondations, sécheresse, déprédateurs)	Intervalle de point
Non vulnérable	0 - 3
Faiblement vulnérable	4 - 6
Moyennement vulnérable	7 - 9
Vulnérable	10 - 12
Très vulnérable	13 - 15

AGIR: Zones vulnérables aux chocs (Inondations, sécheresse et déprédateurs)



III. Facteurs aggravants.

Types de facteurs aggravants. Les facteurs aggravants sont définis comme ceux qui accentuent la situation de crise suite à un choc et limitent la capacité de résilience des populations. Dans la présente démarche, il a été jugé nécessaire d'intégrer trois⁵ facteurs aggravants afin de mieux discriminer les communes selon leur vulnérabilité :

- ✓ Le nombre d'habitants d'une commune. Population par commune (estimation 2013 sur la base du RGPH, 2009), DNP
- ✓ Le groupe constitué des enfants de moins de 5 ans. Effectif des moins de 5 ans par commune (estimation 2013 sur la base du RGPH, 2009), DNP
- ✓ La nature des sols. Classification des ressources en sols, *Renforcement des capacités nationales et locales pour une meilleure articulation des politiques environnementales dans la lutte contre la pauvreté au Mali*, 2006, Direction Nationale de la Conservation de la Nature.

Codification

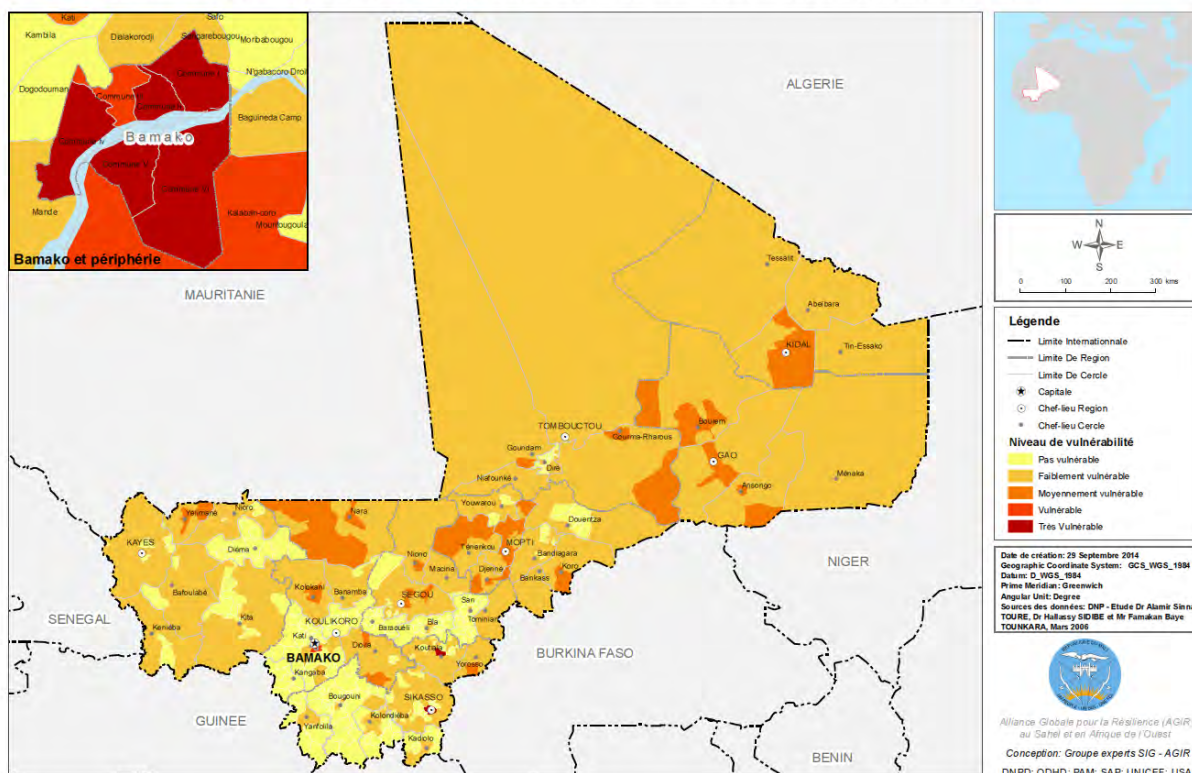
Chaque variable a été codifiée en 4 classes avec des scores de 0, 1, 3 et 5.

⁵ Limites : l'inaccessibilité de certaines données sur les chocs socio-économiques notamment n'ont pas permis d'évaluer l'ensemble des facteurs aggravants pertinents. Il conviendra d'intégrer progressivement ces facteurs pour affiner l'impact de facteurs exogènes sur la vulnérabilité des communes. Enfin, malgré la prise en compte de la démographie, la dynamique des populations apparait comme étant un facteur accentuant drastiquement la capacité des services de base à faire face lors de chocs.

Classification. Pour chaque indicateur de facteur aggravant, l'organisme en charge a fourni une classification telle que :

- Population : <10 000 ; 10 000 – 50 000 ; 50 000 – 150 000 ; >150 000 pour la DNP;
- Effectif des enfants de moins de 5 ans : < 5000 ; 5000 – 15000 ; 15000 – 30 000 ; >30 000 pour la DNP.
- Ressources en sols : classe 1 ; classe 2 ; classe 3 ; classe 4 &5 pour la Direction Nationale de la Conservation de la Nature

AGIR. Zones vulnérables aux facteurs aggravants (Population, effectif des enfants de moins de 5 ans et ressources en sols)



IV. Carte multidimensionnelle de la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle

La vulnérabilité multidimensionnelle à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle (conjoncturelle / structurelle ou chronique) a été appréhendée en combinant les indicateurs des cartes thématiques, des cartes de vulnérabilité aux chocs et des facteurs aggravants.

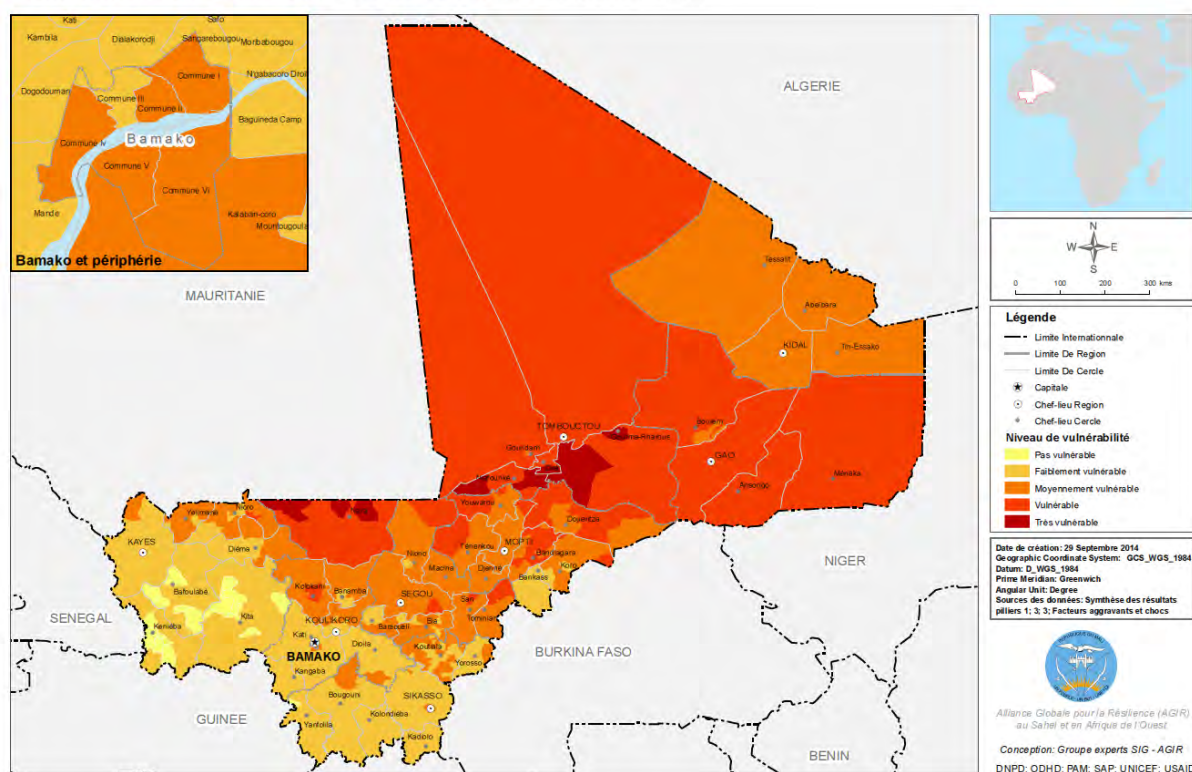
Au total ce sont 257 communes moyennement vulnérables, 105 communes vulnérables et 13 communes très vulnérables. La sévérité du phénomène est différente selon les communes et les régions, la région de Tombouctou étant la plus touchée, car les 51 communes sur les 52 que compte la région sont vulnérables et très vulnérables. La situation quasi exceptionnelle de la région de Kayes où 19 communes sont non vulnérables, s'explique entre autres, par l'apport important de la diaspora dans l'amélioration des conditions de vie. Si la région de Sikasso ne compte aucune commune vulnérable, ni très vulnérable, il faut garder en mémoire que la malnutrition chronique y est très élevée, d'où l'intérêt de garder en mémoire les résultats des cartes thématiques.

La population cible est estimée à 10 millions de personnes, dont 2 246 617 personnes vulnérables et 254 943 personnes très vulnérables.

Effectifs des populations par classe de vulnérabilité et par région

	Non vulnérable	Faiblement vulnérable	Moyennement vulnérable	Vulnérable	Très vulnérable	TOTAL
Bamako		149 166	1 944 834			2 094 000
Gao			23 865	599 835		623 750
Kayes	251 319	1 574 613	469 194	10 882		2 306 008
Kidal			71 751			71 751
Koulikoro		1 714 117	751 574	268 048	62 951	2 796 690
Mopti		393 402	1 461 578	50 1028		2 356 008
Ségou		196 647	2 216 019	292 330		2 704 996
Sikasso	8 750	2 260 492	788 747			3 057 989
Tombouctou			14 567	574 444	191 992	781 003
TOTAL	260 069	6 288 437	7 742 129	2 246 617	254 943	16 792 195

AGIR: Zones vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle



6.3 Vulnérabilité des communes par région.

Le tableau ci-dessous présente pour chaque classe de vulnérabilité le nombre de communes concernées selon une approche thématique ou multidimensionnelle.

Classe de vulnérabilité	Pilier I/ Communes		Pilier II/ Communes		Pilier III/Communes		Multidimensionnelle/ Communes	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Non vulnérable	89	12,7	10	1,4	434	61,9	20	3
Faiblement vulnérable	188	26,8	152	21,7	84	12,0	306	44
Moyennement vulnérable	314	44,8	167	23,8	92	13,1	257	37
Vulnérable	110	15,7	337	48,1	33	4,7	105	14
Très vulnérable	0	0	35	5	58	8,3	13	2
TOTAL	701	100	701	100	701	100	701	100

NB : Deux (2) communes : Intedjiédit (cercle de Tin Essako) et Alata (cercle de Ménaka) ne sont pas encore géo-référencées, ce qui explique le chiffre de 701 communes.

6.4 Une cartographie de la vulnérabilité à améliorer.

I. Constats.

La complexité de l'exercice a mis en évidence les difficultés pour déterminer un processus de ciblage adéquat et pertinent. La méthodologie présente ainsi certaines limites tant dans le choix des indicateurs que dans la précision temporelle et géographique des données. Elles sont présentées ci-dessous :

- Concernant les cartes de vulnérabilité des piliers, le score ne reflète pas l'intensité totale du phénomène observé mais met en valeur la superposition géographique des 3 phénomènes observés pour chaque pilier ;
- Concernant les chocs et facteurs aggravants, l'inaccessibilité de certaines données sur les chocs socio-économiques notamment n'ont pas permis d'évaluer l'ensemble des facteurs aggravants pertinents. Il conviendra d'intégrer progressivement ces facteurs pour affiner l'impact de facteurs exogènes sur la vulnérabilité des communes. Enfin, malgré la prise en compte de la démographie, la dynamique des populations apparaît comme étant un facteur accentuant drastiquement la capacité des services de base à faire face lors de chocs.
- Concernant la disponibilité et l'exploitation des données, il est apparu une faiblesse des banques de données en ce qui concerne les chocs ;
- Concernant les aspects financiers, les experts ont été confrontés à l'absence d'information sur les finances locales (publiques ou privées) et sur les revenus des collectivités territoriales. Cet aspect, une fois mieux maîtrisé, contribuerait grandement à une meilleure analyse de la résilience des institutions et mesurer leur fragilité en terme de gestion de crise ;
- Concernant l'actualisation des données, certaines études n'ont pu à ce jour être menées dans les régions Nord obligeant ainsi le processus cartographique à s'alimenter de données relativement anciennes. Par exemple, l'EDS 2013 et l'Etude de la pauvreté des ménages de la Banque Mondiale en 2014, n'ont pu être conduites dans les régions du nord en raison de l'insécurité qui y réside ;
- Enfin, de nombreuses données restent aujourd'hui agrégées au niveau régional ou cercle. Pour permettre un ciblage des communes, ces indicateurs sont difficilement désagrégables et masquent l'hétérogénéité des communes au sein d'un même cercle et de la même région.

II. Perspectives

Au regard de la dynamique de la population (accroissement et migration), il est envisageable d'intégrer la croissance démographique des communes afin d'identifier les communes qui font face à un afflux important de population ou qui ont un taux d'accroissement naturel élevé ;

Face à l'hétérogénéité de la situation au sein des cercles et régions et dans le souci de renforcer la planification et l'ajustement des processus de ciblage multicritères, il conviendra d'encourager une plus grande précision dans les études pour obtenir au minimum des analyses statistiques au niveau cercle et au mieux au niveau des communes.

Enfin, cette démarche ne permet pas l'identification de la proportion des populations vulnérables par commune. En effet, pour chaque catégorie de vulnérabilité, les effectifs correspondent à la taille de la population potentiellement vulnérable. Ces populations effectivement vulnérables ne sont identifiées qu'au terme d'un processus de ciblage plus fin. Il est donc nécessaire de renforcer les mécanismes de ciblage existants (notamment le RAMED, Développement social,...).

7. Mise en œuvre des Priorités Résilience Pays

7.1 Un Cadre de Référence sur 20 ans.

Les Priorités Résilience Pays retenues par le Mali à l'issue d'un processus national intense, constituent un cadre de référence pour les 20 prochaines années pour l'ensemble des parties prenantes de l'Alliance au Mali. Les interventions visant à réduire l'insécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables au Mali, devront se référer aux Priorités Résilience définies ainsi qu'à la cartographie des zones vulnérables identifiées comme prioritaires.

La vulnérabilité à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle appelle à une réponse multisectorielle et multi-acteurs, combinant interventions à court, moyen et long termes, dans le but de s'attaquer aux causes structurelles sous-tendant les crises alimentaires et nutritionnelles et affectant la résilience des ménages et des communautés les plus vulnérables.

7.2 Dispositif de coordination, suivi et évaluation

Un dispositif sera mis en place pour la coordination, le suivi et l'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre des Priorités Résilience Pays. Ce dispositif s'appuiera sur les mécanismes institutionnels mis en place par les Ministères en charge de la protection sociale, de la sécurité alimentaire et de la nutrition pour faciliter une approche multisectorielle.

Le Ministère en charge du Développement Rural, point d'ancrage institutionnel de l'Alliance au Mali, assurera la coordination générale avec les départements concernés des autres Ministères, leurs services déconcentrés et les collectivités territoriales.

La mesure de la résilience fera l'objet d'un travail approfondi en lien avec les travaux des organisations régionales (CEDEAO, UEMOA, CILSS) et du Groupe d'Experts Seniors de l'Alliance.

La cartographie des zones vulnérables et le ciblage des populations ciblées par l'Alliance feront l'objet d'une attention particulière afin de répondre aux difficultés rencontrées. La production de données suffisantes, fiables, régulières et accessibles sera un facteur clé d'amélioration.

L'ensemble de ces éléments sont pris en compte par les Priorités Résilience Pays du 4^{ème} pilier stratégique de l'Alliance relatif à la gouvernance.

7.3 Financement de la mise en œuvre des Priorités Résilience Pays

Le financement nécessaire à la mise en œuvre des Priorités Résilience Pays du Mali sera mobilisé à partir des ressources nationales publiques et privées et des contributions des partenaires techniques et financiers (PTF).

Le Gouvernement veillera à rendre visible dans la Loi des Finances, les parts de financement dédiées aux Priorités Résilience Pays. Les PTF feront état des financements octroyés pour la mise en œuvre des Priorités Résilience Pays et chercheront à renforcer les synergies sur les plans technique et financier.

Une forte stratégie de communication accompagnera le processus de financement afin de créer l'adhésion et fédérer les efforts pour la mise en œuvre des Priorités Résilience Pays. La mobilisation des financements requis pour mettre en œuvre les Priorités Résilience Pays se fera à travers :

- ✓ l'organisation de tables rondes avec les Partenaires Techniques et Financiers du Mali et des organisations régionales ouest-africaines ;
- ✓ la mobilisation des ressources disponibles en assurant l'intégration effective des Priorités Résilience Pays dans la Loi des Finances et en complément des projets et programmes existants aussi bien au niveau de l'Etat que des Collectivités Décentralisées ;
- ✓ l'engagement du secteur privé national au regard des opportunités qu'offrent la reconstruction du tissu socio - économique des zones vulnérables et la valorisation des chaînes de valeur des productions locales ;
- ✓ la contribution des acteurs-bénéficiaires, qui vont s'investir dans la mise en œuvre par la mobilisation des ressources humaines et organisationnelles à leur portée ainsi que les frais d'accès à certaines prestations.

Annexe 1 - Cadre des résultats par pilier : axes prioritaires/objectifs spécifiques/activités

Pilier I. Restaurer, renforcer et sécuriser les moyens d'existence et améliorer la protection sociale des communautés et ménages vulnérables.

N°	Priorités Résilience Pays	Objectifs spécifiques / résultats visés et IOV	Activités prévues
1	PRP 1.1 : Extension des programmes de transferts sociaux pour l'amélioration des revenus et pouvoirs d'achat des personnes pauvres et vulnérables	OS1.1.1 : Extension des programmes de transferts sociaux aux cibles prioritaires IOV : 50% des populations ciblées ont augmenté leurs revenus et ont été capables d'investir ; Rapport d'activités et d'évaluation	Concevoir et mettre en œuvre un programme de transfert monétaire public complémentaire au projet Jigisèmèyiri
		OS1.1.2 : Création chaque année d'emplois saisonniers à travers des programmes à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) IOV : Nombre d'emplois saisonniers créés en 20 ans à travers les travaux HIMO ; Rapport d'activités et d'évaluation	Valoriser étendre et capitaliser les pratiques en matière de travaux à HIMO Concevoir et mettre en œuvre un programme à HIMO de reboisement et d'entretien des espèces plantées
		OS1.1.3 : Amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages vulnérables ciblés en période de soudure à travers les programmes de distribution alimentaire spécifiques IOV : 50% des ménages vulnérables bénéficient de la distribution alimentaire en période de soudure	Concevoir et mettre en œuvre un programme spécifique de distribution alimentaire aux ménages démunis en période de soudure
2	PRP 1.2 : Extension de la protection sociale aux travailleurs du monde rural et du secteur informel ainsi qu'à leurs familles	OS1.2.1 : Augmentation significative de la proportion de la population couverte par les dispositifs mutualistes de santé IOV : - Le taux des travailleurs du secteur informel et du monde rural couverts par l'assurance maladie passe de 4,17% en 2013 à 60% en 2035 ; Répertoire des assurés du secteur informel et rural ; - Disponibilité de la loi sur la Couverture Maladie Universelle	Appuyer les initiatives de création des mutuelles communales, unions des mutuelles de district, et fédérations régionales pour la couverture maladie du secteur informel et rural Assurer la prise en charge financière par l'État du paquet de base (panier de soins) à hauteur de 100% pour les démunis, à hauteur de 80% pour les travailleurs du secteur informel et rural Légiférer la mise en place d'un régime d'assurance maladie de base pour tous
		OS1.2.2 : Augmentation de la proportion de la population vulnérable ciblée ayant accès aux régimes de sécurité sociale	Faire les études de faisabilité sur la mise en place des régimes de sécurité sociale des travailleurs du monde rural et du secteur informel Rendre opérationnels les régimes de sécurité sociale du monde rural et du secteur informel
		OS1.3.1 : Amélioration du niveau de scolarisation et de maintien des enfants à l'école en zones vulnérables IOV : 80% des enfants des zones vulnérables sont scolarisés, 100% des enfants scolarisés achèvent le cycle fondamental, 80% des filles des ménages vulnérables sont scolarisées ; Rapports d'évaluation, Annuaire secteur éducation	Implanter et renforcer les cantines scolaires écoles publiques et communautaires et les centres d'éducation pour le développement des zones vulnérables Apporter un soutien scolaire aux enfants des ménages pauvres des zones vulnérables
4	PRP 1.4 : Amélioration de l'accès à l'eau potable pour les populations des zones défavorisées	OS1.4.1 : Amélioration de l'accès à l'eau potable porté à 100% de la population cible en 2035 IOV : 100% des populations cibles des zones vulnérables ont accès à l'eau potable en 2035	Concevoir et mettre en œuvre des programmes /projets d'adduction d'eau potable
5	PRP 1.5 : Amélioration du système de stockage alimentaire à travers les entreprises de l'ESS	OS1.5.1 : Appui aux systèmes de stockage alimentaire des communes vulnérables des régions du Nord à travers les organisations de l'économie	Organiser les populations des communes défavorisées des régions du nord autour des entreprises de l'ESS pour le stockage alimentaire

N°	Priorités Résilience Pays	Objectifs spécifiques / résultats visés et IOV	Activités prévues
		<p>sociale et solidaire</p> <p><u>IOV</u> : - 100% des populations cibles des communes vulnérables des régions du nord sont à l'abri de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle - 100% des entreprises d'ESS ont vu leur capacité renforcée</p>	<p>Renforcer les capacités des entreprises de l'ESS des communes défavorisées des régions du Nord</p>

Pilier II : Renforcer la nutrition des ménages vulnérables

N°	Priorités Résilience Pays	Objectifs spécifiques / résultats visés et IOV	Activités prévues
6	PRP 2.1 : Amélioration de l'accès aux soins de santé pour les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes et allaitantes	<p>OS2.1.1 : Promotion de l'équité en réduisant les barrières financières à l'accès aux soins et aux services de santé pour les femmes enceintes et allaitantes et les enfants de moins de 5 ans par rapport aux 5 maladies cibles (Paludisme, Infection respiratoire aigues, diarrhée, malnutrition, rougeole)</p> <p><u>IOV</u> : - Tous les enfants de <5ans et les femmes enceintes et allaitantes ont accès gratuitement aux soins et services de santé ; Annuaire statistique de la Santé, EDS, MICS, ELIM, Autres enquêtes spécifiques</p>	<p>Plaidoyer à l'endroit des décideurs concernant une gratuité élargie aux enfants <5ans pour les 5 maladies cibles de l'enfant et les femmes enceintes et allaitantes</p> <p>Accompagner la mise en œuvre effective de cette gratuité pour les enfants <5 ans ou les femmes enceintes et allaitantes (mesures compensatoires pour accompagnement des ASACO/CSCOM)</p>
		<p>OS2.1.2 : Mise à échelle de la Stratégie Nationale de Survie de l'Enfant révisée</p> <p><u>IOV</u> : Réduction du taux de mortalité infanto-juvénile à 20 pour mille (Baseline : 98 pour mille EDSMV 2012 - 2013) ; Annuaire statistique de la santé, EDS, MICS, ELIM, Autres enquêtes spécifiques)</p>	<p>Réviser la stratégie de survie de l'enfant</p> <p>Mettre en œuvre la Stratégie de Survie de l'Enfant révisée, et en particulier dans les zones de forte vulnérabilité</p> <p>Assurer le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie de Survie de l'Enfant révisée au moins deux fois dans l'année, et en particulier dans les zones de forte vulnérabilité</p>
7	PRP 2.2 : Amélioration de la qualité de l'offre de services de santé dans les structures de santé et au niveau communautaire	<p>OS2.2.1 : Amélioration de la qualité de l'offre des services de santé</p> <p><u>IOV</u> : 80% des structures de santé et des agents communautaires fournissent des soins de qualité ; Annuaire statistique de la santé, EDS, MICS, ELIM, Autres enquêtes spécifiques</p>	<p>Renforcer les capacités des structures de santé et des acteurs communautaires (Recrutement du personnel qualifié, formation/recyclage, équipement, suivi, ...) pour des soins et services de santé de qualité surtout dans les zones de forte vulnérabilité</p>
		<p>OS2.2.2 : Renforcement de la capacité de la surveillance des maladies intégrées et de la réponse (anticipation des pics saisonniers)</p> <p><u>IOV</u> : - Réduction du taux de mortalité infanto-juvénile à 20 pour mille (Baseline : 98 pour mille EDSMV 2012 - 2013) ; Annuaire statistique de la santé, EDS, MICS, ELIM, Autres enquêtes spécifiques ;</p>	<p>Renforcer le système de collecte et de remontée des informations sanitaires (suivi)</p> <p>Renforcer le dispositif existant en matière d'alerte (système d'information) et de réponse aux pics saisonniers des maladies, en particulier dans les zones à risque (y compris la mise à jour des plans de contingence)</p>
8	PRP 2.3 : Promotion et renforcement de la prise en charge de la santé de la reproduction dans les structures de santé et au niveau communautaire	<p>OS2.3.1 : Appui à la mise en œuvre des interventions requises en matière de santé reproductive avec un accent particulier sur la planification familiale</p> <p><u>IOV</u> : - Réduction du taux de mortalité maternelle de 95% pour 100 000 naissances (464 pour 100 000 naissances EDSM IV 2006). - Augmentation du % d'accouchement assisté par du personnel qualifié de 25% (EDSM IV) à 95%, - Progrès significatif sur l'espacement des naissances : 48 mois (intervalle inter-général médian de 32 mois EDSIV 2006). - Augmentation de l'âge de la première grossesse : moins de 10% des adolescentes auront un enfant (30% des</p>	<p>Assurer la mise à l'échelle du paquet SR offert au niveau des structures de santé et au niveau communautaire (suivi des grossesses, accouchement assisté, et suivi post-partum, nutrition des mères et adolescentes, surveillance du petit poids de naissance, contraception, ...)</p> <p>Elaborer le plan d'action national en matière de planification familiale et s'assurer de sa mise en œuvre à l'échelle</p> <p>Intensifier les actions de communication pour le développement au niveau communautaire en matière de SR, y compris sur les droits et l'accès des adolescentes jeunes (barrières socioculturelles : mariage précoce, âge de la première grossesse, contraception, MST, ...) et en</p>

N°	Priorités Résilience Pays	Objectifs spécifiques / résultats visés et IOV	Activités prévues
		adolescentes ont déjà eu un enfant EDS IV 2006), - Augmentation significative du taux d'utilisation d'une méthode contraceptive moderne à 20% (7% en 2006 EDS IV)	particulier dans les zones de forte vulnérabilité Renforcer les capacités des structures et des acteurs communautaires (formation recyclage, équipement, intrant, suivi, ...) nécessaires au paquet SR, et en particulier dans les zones de forte vulnérabilité
9	PRP 2.4 : Renforcement de la surveillance de la croissance et du développement de l'enfant et de la prise en charge de la malnutrition dans les structures de santé et au niveau communautaire	<p>OS2.4.1 : Appui à la mise en œuvre de la surveillance préventive de l'enfant (SPE) dans le PMA, selon les normes de suivi de croissance (0-5 ans)</p> <p><u>IOV</u> : Diminution de la prévalence du retard de croissance des moins de 5 ans de 28,1% (SMART 2014) à moins de 20% ; Annuaire statistique de la santé, EDS, MICS, SMART, Autres enquêtes spécifiques</p> <p>OS2.4.2 : Amélioration de la mise en œuvre des interventions PCIMA, conformément au protocole national de prise en charge</p> <p><u>IOV</u> : Diminution de la prévalence de la malnutrition aigüe globale chez les enfants de moins de 5 ans de 12,4% (SMART 2015) à moins de 5%</p>	<p>Réviser le paquet SPE en intégrant les actions de déparasitage, supplémentation en vitamine A, promotion de la consommation de sel iodé, lutte contre l'anémie, le paludisme, promotion de l'alimentation de complément pour les enfants de 1 à 5 ans.</p> <p>Renforcer les capacités des structures de santé et des agents communautaires (formation/recyclage, équipement, support, suivi, ...)</p> <p>Appliquer systématiquement la SPE dans les structures de santé et au niveau communautaire</p> <p>Etendre la couverture de la prise en charge au niveau communautaire en particulier dans les zones de forte prévalence de la malnutrition aigüe et dans les zones d'insécurité alimentaire chronique</p> <p>Assurer la qualité des interventions de prise en charge en renforçant la formation/le recyclage du personnel des structures de santé et des agents communautaires</p> <p>Intensifier les actions de communication pour le développement au niveau communautaire en matière de prise en charge de la malnutrition (éducation nutritionnelle, ...)</p> <p>Rendre disponibles les supports, équipements et matériels, intrants (MAM et MAS) et s'assurer de leur utilisation correcte (suivi et supervision rapprochés), en particulier dans les zones de forte prévalence de la malnutrition</p> <p>Mettre en place un cadre favorable (formation, espace de jeu, jouets, ...) pour la stimulation émotionnelle et physique de l'enfant malnutri tant dans les structures de santé qu'au niveau communautaire</p>
10	PRP 2.5 : Renforcement de la prévention de la malnutrition par la promotion des actions essentielles en nutrition (AEN), la lutte contre les carences en micronutriments et la diffusion des bonnes pratiques d'hygiène dans les structures de santé et au niveau communautaire	<p>OS2.5.1 : Promotion des bonnes pratiques de l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant (ANJE) avec une attention accrue sur la fenêtre d'opportunité des 1000 jours</p> <p><u>IOV</u> : Diminution de la prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans de 28,1% (SMART 2014) à moins de 20% ; Au moins 90% des enfants de 24 mois au plus bénéficient d'un régime alimentaire équilibré ; Annuaire statistique, EDS, MICS, SMART, Autres enquêtes spécifiques</p> <p>OS2.5.2 : Promotion des bonnes pratiques d'alimentation de la femme enceinte et allaitante et de l'adolescente</p>	<p>Etendre la stratégie ANJE au niveau des structures de santé et au niveau communautaire, en particulier dans les zones de forte prévalence de la malnutrition chronique et dans les zones d'insécurité alimentaire chronique</p> <p>Assurer la qualité des interventions d'ANJE en renforçant la formation/le recyclage du personnel des structures de santé et des agents communautaires</p> <p>Intensifier les actions de communication pour le développement au niveau communautaire sur les bonnes pratiques d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant (allaitement exclusif, alimentation de complément pour les 6-23 mois, fortification des aliments, diversification alimentaire, PPN, enfants PVVIH, éducation nutritionnelle, ...), en particulier dans les zones de forte prévalence de la malnutrition chronique et d'insécurité alimentaire chronique</p> <p>Rendre disponibles et favoriser l'accès aux aliments de complément (vitaminiques et alimentaires), en particulier dans les zones de forte prévalence de la malnutrition chronique et d'insécurité alimentaire chronique</p> <p>Intensifier les actions de communication pour le développement au niveau communautaire sur les bonnes pratiques d'alimentation de la femme enceinte et allaitante et de l'adolescente</p>

N°	Priorités Résilience Pays	Objectifs spécifiques / résultats visés et IOV	Activités prévues
		<p><u>IOV</u> : Au moins 90% des femmes enceintes et allaitantes et des adolescentes bénéficient d'un régime alimentaire équilibré ; Annuaire statistique, EDS, MICS, SMART, Autres enquêtes spécifiques</p>	<p>(éducation nutritionnelle, consommation d'une alimentation diversifiée, méthodes de conservation et de stockage, préparation des aliments, hygiène alimentaire, en particulier dans les zones de forte prévalence de la malnutrition chronique et d'insécurité alimentaire chronique</p> <p>Soutenir la disponibilité et l'accès des femmes, y compris les adolescentes, à des aliments diversifiés (appui au maraîchage, aviculture, petit élevage), en particulier dans les zones de forte prévalence de la malnutrition chronique et d'insécurité alimentaire chronique</p> <p>Soutenir la transformation des produits locaux par les femmes, en particulier dans les zones de forte prévalence de la malnutrition chronique et d'insécurité alimentaire chronique</p>
		<p>OS2.5.3 : Lutte contre les carences en micronutriments (axe 3 de la PN)</p>	<p>Elaborer une stratégie nationale de lutte contre l'anémie chez les enfants de moins de 5 ans, les femmes enceintes et allaitantes et les adolescentes</p> <p>Soutenir la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre l'anémie, en particulier dans les zones de forte prévalence de l'anémie et de malnutrition chronique</p> <p>Soutenir la production et la consommation des aliments riches ou enrichis en micronutriments (fer, vitamine A, vitamines B, zinc, sel iodé)</p>

Pilier III : Renforcer durablement la productivité agricole et alimentaire, les revenus des plus vulnérables et leur accès aux aliments

N°	Axes prioritaires	Objectifs spécifiques visés et IOV	Activités
11	<p>PRP 3.1 : Amélioration du cadre et des conditions de vie en milieu rural et péri urbain à travers la promotion et l'insertion économique et sociale des femmes, des jeunes et des ménages vulnérables</p>	<p>OS3.1.1 : Croissance durable de la production et de la productivité des systèmes de production du secteur Agricole dans l'optique de la préservation de la biodiversité</p> <p><u>IOV</u> : 60% des populations cibles sont à l'abri des crises alimentaires et nutritionnelles, 50% des systèmes de production des zones vulnérables adoptent des techniques multiples de DRS/CES et de préservation de la diversité biologique ; MV : fiches d'enquête, rapports, fiches de suivi</p> <p>OS3.1.2 : Appui à l'autonomisation énergétique des zones vulnérables par le développement et la vulgarisation des alternatives en matière d'énergie domestique, et la promotion des énergies nouvelles et renouvelables</p> <p><u>IOV</u> : - 10 sources d'énergie sont implantées par an dans les zones vulnérables - 80% des ménages vulnérables disposent d'un équipement économe en consommation d'énergie ; - 10 unités de transformation et de commercialisation des produits agricoles sont installées par an</p> <p>OS3.1.3 : Appui à l'autonomie financière des femmes et des jeunes vulnérables et leur capacité d'accès aux aliments</p> <p><u>IOV</u> : - 80% des femmes ciblées ont vu leur revenu accru, - 50% des femmes et des jeunes ont adhéré à un système de micro - financement</p>	<p>Concevoir et mettre en œuvre des programmes d'intensification des systèmes de production agro-sylvo-pastorale et piscicole</p> <p>Augmenter la disponibilité et de l'accessibilité des semences et de variétés locales de qualité adaptées aux conditions écologiques et climatiques des zones vulnérables</p> <p>Mettre en place un système de subvention d'intrants et de petits équipements aux producteurs vulnérables</p> <p>Promouvoir les bonnes pratiques et techniques de conservation des eaux et du sol</p> <p>Promouvoir les techniques éprouvées de mise en défens et de conservation d'espèces et de semences autochtones menacées</p> <p>Implanter des sources d'énergie nouvelles et renouvelables dans les zones vulnérables</p> <p>Promouvoir des dispositifs économes en matière de consommation d'énergie domestique et d'énergie nouvelle et renouvelable</p> <p>Créer pour les femmes rurales vulnérables et du secteur informel urbain de petites unités de transformation de produits agricoles dans le cadre de la promotion du système chaîne de valeur</p> <p>Promouvoir des activités génératrices de revenu pour les femmes vulnérables</p> <p>Impulser et renforcer l'adhésion des femmes vulnérables au système de micro - financement local</p>

N°	Axes prioritaires	Objectifs spécifiques visés et IOV	Activités
		<p>OS31.4 : Sécurisation de la production animale/pastorale</p> <p><u>IOV</u> :</p> <p>- 80% des agro-pasteurs vulnérables sont répertoriés et sont concernés par le dispositif national d'urgence dédié aux crises pastorales, - 50% des agro-pasteurs de zones vulnérables ont leur cheptel évalué et participent à un mode gestion rationnel des effectifs (par rapport à l'année de référence), - La fréquence des conflits sur les parcours pastoraux a baissé de 30% par rapport à l'année de référence - 60% des populations cibles sont à l'abri des crises alimentaires et nutritionnelles</p>	<p>Mettre en place un dispositif national de réponses d'urgences aux crises pastorales à travers le Dispositif National de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle</p> <p>Promouvoir l'utilisation des sous-produits agricoles et agro-industriels dans l'alimentation des animaux</p> <p>Renforcer la santé animale et promouvoir la santé mobile mixte</p> <p>Rationaliser la gestion des effectifs dans les zones vulnérables</p> <p>Créer et réhabiliter des points d'eau pastoraux</p> <p>Mettre en place et activer les conventions locales de gestion des ressources naturelles</p>
12	<p>PRP 3.2 : Promotion et valorisation des produits agro - sylvo - pastoraux et piscicoles à travers le système chaîne de valeur à l'échelle locale et la connexion avec le marché</p>	<p>OS3.2.1 : Amélioration de la capacité de transformation / conservation des produits agro-sylvo-pastoraux et piscicoles des petits producteurs vulnérables.</p> <p><u>IOV</u> : - 10 UTC équipées de source d'énergie nouvelle et renouvelable sont implantées par an dans les zones vulnérables, Taux d'augmentation du revenu ; Taux de réduction des pertes post production ; (fiches de suivi, rapports, outil de gestion) ; - Nombre de femmes et de jeunes formées aux techniques de valorisation des produits agricoles, de gestion d'une micro-entreprise rurale, de marketing et de plaidoyer pour promouvoir la consommation de produits locaux; (fiches de suivi, rapports, outil de gestion).</p>	<p>Mettre en place et équiper des petites unités de transformation /conservation (UTC) des produits agro-sylvo-pastorales et piscicoles.</p> <p>Former des femmes et des jeunes aux techniques de gestion d'entreprises et de transformation/conservation des produits agro-sylvo-pastorales et piscicoles</p> <p>Identifier et Protéger les produits et filières forestières à valeur économique et alimentaire (ex. karité, gomme arabique, etc.)</p>
13	<p>PRP 3.3 : Renforcement des actions d'adaptation aux impacts des changements climatiques/ Mise en place de mécanismes opérationnels de gestion des risques et aléas qui menacent les systèmes de production agricole dans les zones vulnérables</p>	<p>OS3.3.1 : Amélioration de la connaissance des populations vulnérables sur les enjeux des changements climatiques</p> <p><u>IOV</u> : 100% des plans de développement locaux intègrent la dimension des changements climatiques dans leur dispositif</p> <p>OS3.3.2 : Développement d'actions d'adaptation aux changements climatiques</p> <p><u>IOV</u> :</p> <p>- Toutes les zones vulnérables sont couvertes par le système d'information agro - météorologique, - 50% des agro-pasteurs de zones vulnérables ont leur cheptel évalué et participent à un mode gestion rationnel des effectifs (par rapport à l'année de référence) ; - 50% des systèmes de production des zones vulnérables adoptent des techniques multiples de DRS/CES et de préservation de la diversité biologique, - un manuel sur les savoirs et savoir - faire locaux est élaboré et diffusé, - 80% des ménages des zones vulnérables utilisent les résultats de la recherche pour faire face aux effets des changements climatiques</p>	<p>Intégrer les questions de Changements Climatiques dans les PDSEC et les Plans et Programmes nationaux,</p> <p>Mettre en place les dispositifs locaux et communautaires d'adaptation aux changements climatiques</p> <p>Promouvoir les bonnes pratiques agro-sylvo-pastorales et piscicoles d'adaptation résilientes (savoirs faire paysan, etc...)</p>
14	<p>PRP 3.4 : Renforcement des capacités organisationnelles des producteurs vulnérables du secteur rural</p>	<p>OS3.4.1 : Fourniture de services de qualité aux producteurs vulnérables à travers une meilleure structuration et opérationnalisation des Organisations Paysannes</p> <p><u>IOV</u> : - 100% des filières porteuses des zones vulnérables sont répertoriées ; - 80% des filières porteuses participent à l'animation des chaînes de valeur pour réduire la vulnérabilité alimentaire et nutritionnelle ; - Nombre d'OP (mixtes et pour femmes/jeunes) renforcées et opérationnelles</p>	<p>Assurer aux producteurs une formation, un appui-conseil à travers l'animation et la vulgarisation sur l'approche filières et le concept chaîne de valeur (structuration OPA)</p> <p>Mettre en place des mécanismes de crédits, achats/ventes groupés, (Opérationnalisation OPA)</p> <p>Renforcer les capacités des OPA faitières</p>

N°	Axes prioritaires	Objectifs spécifiques visés et IOV	Activités
15	PRP 3.5 : Promouvoir et sécuriser les droits fonciers des Agriculteurs, Agro-pasteurs et pêcheurs vulnérables et singulièrement des femmes et des jeunes	OS3.5.1 : Renforcement des mécanismes locaux, nationaux et régionaux de sécurisation foncière	Renforcer les capacités des acteurs de gestion du foncier au niveau local, national et régional
		IOV : - Nombre de producteurs vulnérables formés ; - la fréquence des conflits sur les parcours pastoraux a baissé de 30% par rapport à l'année de référence ; - Toutes les commissions foncières locales (100%) prévues sont installées dans les zones vulnérables et sont fonctionnelles ; - 100% des exploitations agricoles familles des zones vulnérables sont recensées, enregistrées et immatriculées selon les dispositions légales pertinentes ; (fiches de suivi, rapports)	Mettre en place les commissions foncières au niveau des collectivités territoriales
16	PRP 3.6 : Protection des exploitants et la production Agricoles contre les pratiques non soutenables ou contraires aux règles des marchés nationaux, sous régionaux et internationaux.	OS3.6.1 : Protection de la production locale contre les produits agricoles subventionnés venant de l'extérieur	Mettre en place un mécanisme national d'information sur le marché des produits agricoles et de de régulation contre le dumping
		IOV : - Existence de mesures de protection et de régulation de marché ; - 60% des populations vulnérables ciblées ont accès aux produits alimentaires à des prix stabilisés par des mécanismes pertinents commercialement ; - Législation en matière de subvention agricole	Consolider et élargir les subventions Agricoles dans le cadre d'une législation nationale et sous régionale
		OS3.6.2 : Identification et promotion des marchés équitables	Mettre en relation d'affaires les acteurs du commerce équitable des produits agricoles
		IOV : Nombre de marchés équitables créés (fiches de suivi, rapports)	

Pilier IV : Renforcer la gouvernance en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

N°	Axes prioritaires	Objectifs spécifiques visés et IOV	Activités
17	PRP 4.1 : Renforcement de la capacité nationale d'anticipation et de réponse face aux crises alimentaires et nutritionnelles, au changement climatique et aux risques de catastrophe	OS4.1.1 : Amélioration de l'aide à la décision en renforçant et en coordonnant les systèmes d'alerte précoce existants (SAP, GTPA, Système d'Information Sanitaire et Nutritionnel, Système d'Information des Impacts environnementaux, Système d'Information Forestière, Système d'Information AEDD, Système National d'Information statistique, Système d'information FAO, Système d'information AGRHYMET, système d'information de Fewsnet et des ONGs, etc...)	Renforcer les capacités matérielles et humaines des systèmes d'alerte précoce existants
			Décentraliser les systèmes d'alerte précoce et synergie des informations collectées
			Mettre en réseau les différents systèmes d'alerte précoce
			Renforcer et élargir le réseau de remontée de l'information sur la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et aux Changements Climatiques/catastrophes naturelles au niveau du SAP (Cadre Harmonisé)
		IOV : - 80% des crises survenues dans les zones vulnérables et à risque ont pu être anticipées de manière fiable et en temps réel, - 100% des zones vulnérables et à risque font l'objet d'un suivi permanent par les systèmes d'alerte précoce ; - Diffusion régulière et à temps du bulletin consolidé et de bulletin spécial en cas de besoin (périodicité à déterminer) à tous les acteurs et par les voies appropriées (courriel, sites des différents pourvoyeurs d'information, ...)	Diffuser un bulletin de l'information consolidée

N°	Axes prioritaires	Objectifs spécifiques visés et IOV	Activités
		<p>OS4.1.2 : Renforcement et intégration de la dimension résilience dans les plans de réponses existants (Plan National de Réponses aux difficultés alimentaires, Plan d'Organisation des Secours, Plan National de Contingence Multirisques, Plan Rouge, Plan Blanc, Plan de Réponse Annuelle Nutritionnelle, ...)</p> <p><u>IOV</u> : - 100% des plans et programmes élaborés intègrent la dimension résilience, - 80% des acteurs impliqués dans le processus AGIR sont formés, - Un cadre intersectoriel fonctionnel est mis en place</p> <p>OS4.1.3 : Intégration dans le Plan National de Réponse aux difficultés alimentaires et nutritionnelles de l'ensemble des plans d'urgence</p> <p><u>IOV</u> : Existence d'un Plan National Unique de Réponses aux difficultés alimentaires et nutritionnelles intégrant les autres interventions d'urgence</p>	<p>Mettre en place un cadre intersectoriel chargé des questions stratégiques et opérationnelles sur la résilience au niveau du CSA actuel ou rénové</p> <p>Renforcer les capacités des acteurs en charge de l'élaboration des plans et programmes de réponses sur les questions de résilience</p> <p>Elaborer un Plan National de Réponses Consolidé</p>
18	<p>PRP 4.2 : Amélioration de l'efficacité du ciblage des populations vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, en tenant compte de la dimension genre</p>	<p>OS4.2.1 : Amélioration du ciblage des ménages et personnes vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle à travers l'intégration de nouvelles approches d'analyse de la vulnérabilité</p> <p><u>IOV</u> : Existence d'une méthode harmonisée de ciblage des ménages et personnes vulnérables ; Existence d'une Base de données fiable sur les ménages et personnes vulnérables</p>	<p>Mettre en œuvre le cadre harmonisé dans une dimension multisectorielle et multi-acteurs</p> <p>Affiner et harmoniser le ciblage des ménages et personnes vulnérables en tenant compte des nouvelles méthodes d'analyse de la vulnérabilité (HEA, Proxy mean approach/BM, ...)</p> <p>Etablir, gérer et actualiser une banque de données nationale sur les ménages et les personnes vulnérables (y compris recensement et enregistrement à l'état civil) Indicateurs et moyens de vérification</p>
19	<p>PRP 4.3 : Prise en compte et adaptation dans les politiques et stratégies des dynamiques de population et de changements climatiques</p>	<p>OS4.3.1 : Amélioration de la prise en compte de la variable population et du changement climatique dans les politiques et stratégies nationales</p> <p><u>IOV</u> : Toutes les politiques, stratégies et programmes nationaux intègrent les dimensions populations et changements climatiques</p>	<p>Intégrer la variable population dans les politiques, stratégies et programmes nationaux relatifs à la sécurité alimentaire et nutritionnelle</p> <p>Renforcer les dynamiques de changement climatique dans les politiques et stratégies nationales relatives à la sécurité alimentaire et nutritionnelle</p> <p>Intégrer la gestion des risques de catastrophes dans les politiques, stratégies et programmes nationaux de la sécurité</p>
20	<p>PRP 4.4 : Renforcement du suivi-évaluation, recherche et capitalisation des résultats/bonnes</p>	<p>OS4.4.1 : Renforcement du suivi-évaluation, de la recherche et de la capitalisation des résultats/bonnes pratiques en matière de résilience face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle</p>	<p>Renforcer le mécanisme de suivi évaluation du Plan national de réponse aux difficultés alimentaires et nutritionnelles (résilience) au profit des ménages et personnes vulnérables</p>

N°	Axes prioritaires	Objectifs spécifiques visés et IOV	Activités
	pratiques	<u>IOV</u> : - Existence d'une cartographie des interventions par zone vulnérable ; Existence d'un mécanisme de suivi-évaluation fonctionnel pour le Plan National de réponses - Existence d'un répertoire de bonnes pratiques opérationnelles ; - Existence d'un dispositif et de mécanismes fonctionnels d'échange d'expériences ; - Les protocoles de recherche intègrent la dimension résilience ; Les indicateurs de résultats de l'Alliance AGIR Mali sont régulièrement renseignés (périodicité à déterminer)	Etablir une cartographie des interventions par zone de tous les acteurs opérant pour le renforcement de la résilience Mettre en place un dispositif de partage d'expérience aux différentes échelles (sous régional et national) Renforcer les capacités matérielles et humaines des structures de recherche en matière de résilience Mettre en place un mécanisme de suivi-évaluation multisectoriel de la mise en œuvre des PRP-AGIR (mesure de la résilience) Suivre les engagements financiers des parties prenantes de l'Alliance AGIR Mali
21	PRP 4.5 : Coordination/renforcement des interventions aux différentes échelles, y compris la mobilisation et l'utilisation efficace/efficiente des ressources soutenant la résilience	OS4.5.1 : Mise en place d'un cadre multisectoriel et multi-acteurs fédérateur (y compris ONG) et fonctionnel de concertation et de coordination à différents niveaux (National, Régional, local et Communal) <u>IOV</u> : - Toutes les actions font l'objet de concertation et de coordination à toutes les échelles ; - 100% des structures impliquées dans le processus AGIR sont dynamisées et renforcées OS4.5.2 : Amélioration de l'efficacité de la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre des actions prioritaires de résilience en complémentarité avec les programmes et projets en cours <u>IOV</u> : 100% des ressources additionnelles nécessaires sont mobilisées	Redynamisation des structures déjà existantes (National et décentralisé) Indicateurs et moyens de vérification Renforcement de capacités de ces structures dans la planification, la mise en œuvre et le suivi évaluation des différentes interventions Indicateurs et moyens de vérification : Accroître substantiellement la part du budget national et des collectivités décentralisées dédié au financement des Priorités Résilience Pays (PRP-AGIR) Mobiliser, auprès des PTFs, le financement complémentaire des Priorités Résilience Pays (PRP-AGIR Mali) Renforcer l'implication de la société civile, du secteur privé et de la diaspora dans la mobilisation des ressources Mettre en place un mécanisme de suivi des allocations et de l'utilisation efficace et efficiente des budgets destinés aux groupes vulnérables

Annexe 2 – Termes de référence du processus de Dialogue Inclusif Pays au Mali.

MINISTERE DE DEVELOPPEMENT RURAL

SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIQUE DU MALI

Un Peuple – Un But – Une Foi

**MISE EN ŒUVRE DU DIALOGUE INCLUSIF NATIONAL POUR LA
FORMULATION DES "PRIORITES RESILIENCE PAYS" DU MALI
DANS LE CADRE DE L'ALLIANCE GLOBALE POUR LA
RESILIENCE AU SAHEL ET EN AFRIQUE DE L'OUEST
PRP-AGIR**

Termes de référence

Février 2014

I. CONTEXTE & JUSTIFICATION DU PROCESSUS DE DIALOGUE INCLUSIF PAYS

1.1. Contexte

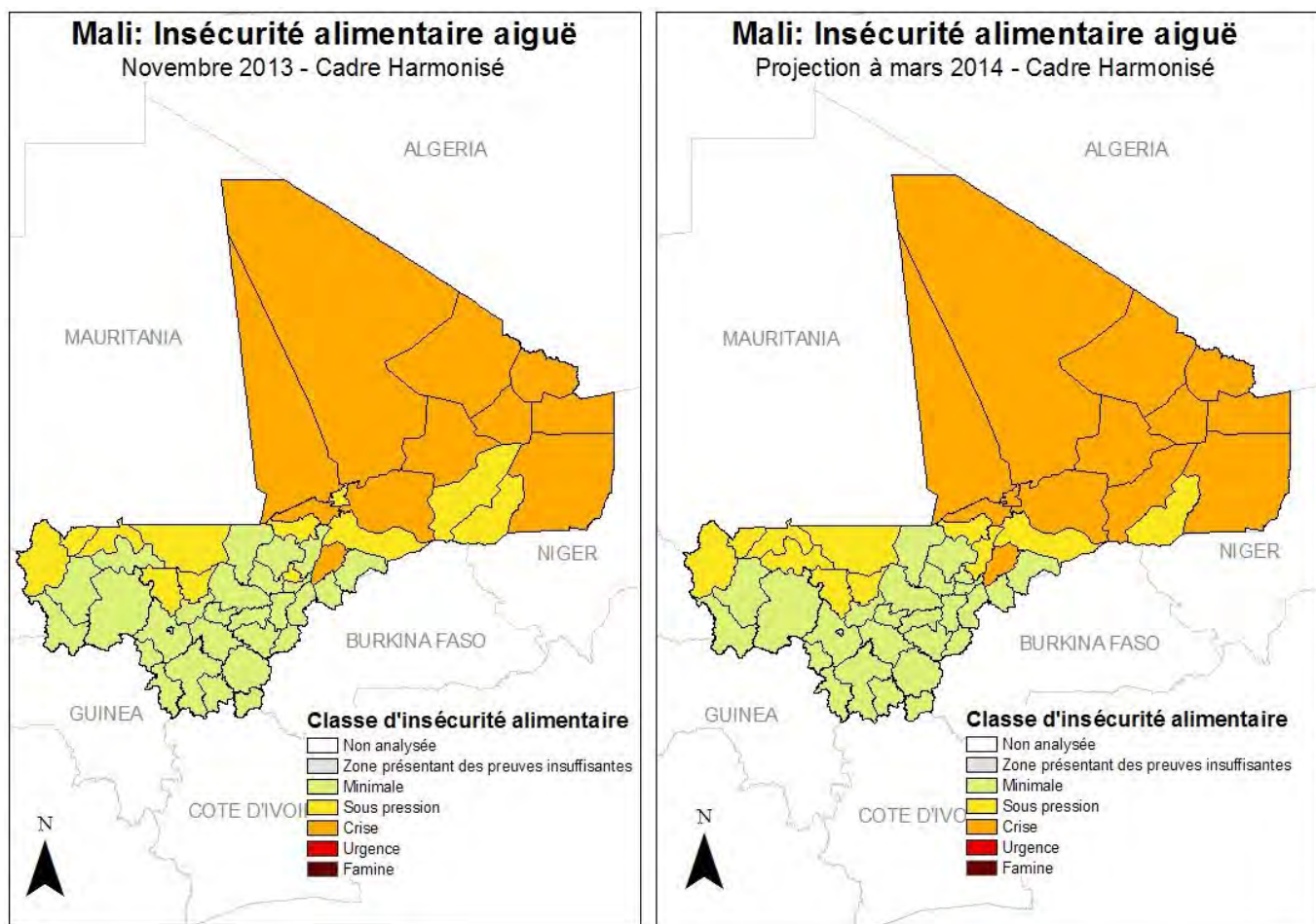
La bande sahéenne est une zone où les populations sont structurellement en proie à la faim et à la malnutrition. Le taux de malnutrition chronique aigüe globale dans le Sahel se situe en effet constamment au-dessus du seuil d'alerte de 10% et dépasse régulièrement le seuil d'urgence de 15%. Quant à la malnutrition chronique, elle touche près de la moitié des enfants de moins de cinq ans. Au-delà des pays sahéens, c'est toute la région Afrique de l'Ouest qui est vulnérable à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

Le Sahel fait donc face à une crise chronique aggravée par des facteurs exogènes liés aux désordres climatiques, à la pression démographique, à la volatilité des prix d'une part et à une situation sécuritaire difficile d'autre part.

Le Mali ne fait malheureusement pas exception. Le pays est le théâtre de crises alimentaires et nutritionnelles successives aggravant une situation chronique alarmante. Ces dernières années, la fréquence des épisodes de sécheresse (1996, 2006, 2009, 2011) et autres crises (inondations, hausse des prix) ont entraîné progressivement la détérioration des moyens d'existence des populations maliennes, et ainsi augmenté de manière significative leur niveau de vulnérabilité à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle tout en renforçant leur résilience (leur capacité à faire face à ces situations).

Les niveaux d'insécurité alimentaire au Mali sont en effet exacerbés par une répétition des chocs biophysiques et agro-climatiques (sécheresse, inondations, invasion acridienne, épizootie) affectant les cultures et des chocs économiques, tels que la hausse des prix sur les marchés nationaux et régionaux affectant les nombreux ménages dépendant des achats pour leur accès à la nourriture, particulièrement ceux des parties désertiques du nord du pays. La crise multidimensionnelle traversée par le pays depuis 2012 n'a fait que détériorer des chiffres déjà au rouge.

Si le rapport d'évaluation du SAP sur la situation alimentaire 2013/2014 au Mali (octobre 2013) a conclu que la majorité des populations des 9 régions ne connaîtra pas de problèmes alimentaires majeurs durant la campagne de commercialisation 2013-2014, certaines communes risquent de connaître des difficultés plus ou moins importantes suite à la baisse notoire de leurs productions agropastorale et/ou sources de revenus. 22 communes en difficulté alimentaire et 138 communes en difficultés économiques ont été identifiées. Les résultats de l'atelier du Cadre Harmonisé (décembre 2013) estiment à 3 171 876 les personnes en situation de stress, de crise et d'urgence pour l'essentiel dans les régions de Mopti, Gao, Tombouctou et Kidal selon. Au-delà, une large frange de la population malienne, soit 11 541 123 personnes, se trouve en situation d'insécurité alimentaire minimale.



Avec un taux de mortalité infanto-juvénile des plus importants au monde (191 décès d'enfants pour 1 000 naissances vivantes), il est estimé qu'environ 150 000 enfants de moins de cinq ans meurent chaque année au Mali. Plus de la moitié de ces décès se produisent durant la première année de vie, et au moins 35 % d'entre eux sont imputables aux différentes formes de malnutrition. Depuis plus d'une décennie, le niveau de malnutrition au Mali est au-delà des seuils acceptables fixés par l'OMS. Cette situation critique de crise nutritionnelle récurrente s'est aggravée avec la situation de conflit militaire dans les Régions Nord et de crise politique au niveau national, intervenue en début d'année 2012.

Conscientes de cette situation alarmante, les autorités ont pris des engagements et adopté des mesures législatives fortes et des stratégies et politiques pertinentes pour développer le secteur agricole et améliorer les conditions de vie des populations, au nombre desquelles la Loi d'Orientation Agricole (LOA) promulguée en 2006, le Programme National de Sécurité Alimentaire avec son Initiative 166 communes les plus vulnérables en 2008, le Programme National d'adaptation au Changement Climatique en 2007, et récemment la Politique de Développement Agricole (PDA). De plus, la Politique Nationale de Nutrition a été adoptée en janvier 2013 et son Plan d'Action Multisectoriel est en cours d'approbation. Egalement, le pays a adopté la Politique Nationale de Protection Sociale depuis 2002, visant à améliorer les conditions de vie des populations vulnérables. Le Mali est signataire de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques ratifiée en 1994, et du Protocole de Kyoto ratifié en mars 2002. Le Mali adhère également aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) notamment l'Objectif N°1 et la Cible 2, à savoir « éliminer l'extrême pauvreté et la faim » et réduire de moitié d'ici 2015 le nombre de personnes souffrant de la faim dans le monde. En

outre, le Mali a adhéré au partenariat Renewed Efforts Against Child Hunger and Nutrition (REACH) depuis 2009 ainsi qu'au mouvement de Renforcement de la Nutrition, le Scaling Up Nutrition (SUN) en 2011.

Pour répondre aux défis qui leur font face, les autorités maliennes ont mis au rang de leurs priorités le développement d'un secteur agricole moteur d'une croissance économique inclusive et durable garantissant la sécurité alimentaire et nutritionnelle de l'ensemble de la population du pays. Cette vision repose sur deux piliers fondamentaux : le développement d'une agriculture compétitive autour d'agropoles et le renforcement de la résilience des populations vulnérables (et en particulier des petits producteurs) face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

Le secteur agricole emploie près de 80 % de la population active du pays et constitue le principal secteur contributeur à la formation de la richesse nationale (plus de 30 % du PIB). Le développement du pays passe par conséquent par le secteur agricole, épine dorsale de l'économie malienne.

Les Autorités Nationales sont amenées à accorder une attention plus accrue au concept de « résilience » des populations les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, lesquelles sont aussi les plus touchées par les chocs récurrents. Cette résilience doit être participative et inclusive à travers une prise en compte de toutes les politiques sectorielles concourant à cette fin y compris les mécanismes de protection sociale et de solidarité. C'est pourquoi Les dispositions, les mesures et les actions qui sont mises en œuvre devraient viser l'amélioration de la résilience des populations maliennes, c'est-à-dire leur capacité à faire face à l'incertitude et au risque de choc, à résister au choc, à répondre efficacement, à récupérer et à s'adapter de manière durable.

1.2 Justification

Cette préoccupation relative au renforcement de la résilience de leurs populations concerne l'ensemble des pays de la région, au-delà de la bande sahélienne. Si les pays sahéliens demeurent les plus fragiles structurellement et les plus exposés aux chocs, l'Afrique de l'Ouest au sens large constitue un espace d'interdépendances et de complémentarités, sur lequel les pays de la région doivent agir solidairement pour éradiquer la vulnérabilité alimentaire et nutritionnelle. La CEDEAO, l'UEMOA, le CILSS et leurs Partenaires Techniques et Financiers ont convenu de s'attaquer aux facteurs structurels sous-tendant les crises alimentaires et nutritionnelles et affectant la résilience des ménages les plus vulnérables à travers la mutualisation de leurs efforts.

Cette volonté commune de la région Afrique de l'Ouest et de la communauté internationale a débouché sur la constitution d'une Alliance Globale pour la Résilience (AGIR) au Sahel et en Afrique de l'Ouest. L'Alliance a été scellée officiellement le 6 décembre 2012 à Ouagadougou dans le cadre de la 28^{ème} réunion annuelle du Réseau de Prévention des Crises Alimentaires (RPCA) et s'est traduite par l'adoption d'une Déclaration portant création d'un partenariat politique dans la durée sur la résilience au bénéfice des initiatives sahéliennes et ouest-africaines. Bâtie autour de l'objectif « Faim zéro » d'ici 20 ans, l'Alliance a vocation à fédérer les efforts des acteurs de la région et de la communauté internationale autour d'un cadre commun et partagé de résultats.

Suite à un long processus de réflexions et de consultations animé par le Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO/OCDE), et sous le leadership politique et technique de la CEDEAO, de l'UEMOA et du CILSS, les parties prenantes ont adopté, le 9 avril 2013 à Paris, une Feuille de route

constituant le cadre d'orientation régional de l'Alliance, lequel doit être adapté aux réalités locales et nationales.

La Feuille de route s'appuie sur une définition partagée de la résilience comme étant « la capacité des ménages, familles, communautés et des systèmes vulnérables à faire face à l'incertitude et au risque de choc, à résister au choc, à répondre efficacement, à récupérer et à s'adapter de manière durable ».

Elle pose comme principe directeur le ciblage des interventions prioritairement sur les populations les plus exposées aux risques de chocs récurrents, notamment les ménages marginalisés d'agriculteurs, les agro-pasteurs et les pasteurs des zones écologiques fragiles, les pêcheurs artisanaux et les ménages pauvres urbains et ruraux de l'économie informelle. Un accent particulier est mis sur les groupes les plus vulnérables que sont les enfants de moins de cinq ans, et en particulier ceux de moins de deux ans, les femmes enceintes et mères allaitantes, les femmes chefs de ménages et les personnes âgées.

Ce cadre de référence fixe les objectifs stratégiques, les interventions prioritaires pour chaque axe stratégique et propose des indicateurs clés de processus et d'impact.

Les objectifs stratégiques de l'Alliance sont au nombre de quatre :

- Pilier 1 : restaurer, renforcer et sécuriser les moyens d'existence et améliorer la protection sociale des communautés et ménages vulnérables
- Pilier 2 : renforcer la nutrition des ménages vulnérables
- Pilier 3 : renforcer durablement la productivité agricole et alimentaire, les revenus des plus vulnérables et leur accès aux aliments
- Pilier 4 : renforcer la gouvernance en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle

La Feuille de route régionale a vocation à être déclinée au niveau national à travers un processus qualifié de "dialogue-inclusif pays" devant conduire à la formulation de «Priorités Résilience Pays» (PRP-AGIR). Pour cela, un atelier régional de lancement du processus de "Dialogue Inclusif Pays" a été organisé du 28 au 30 août 2013 à Cotonou (Bénin). Cet atelier visait à accélérer le processus, en offrant aux pays des bases méthodologiques communes de réalisation des dialogues inclusifs.

C'est ainsi qu'au cours de cet atelier les versions provisoires des documents méthodologiques devant servir de guide pour la conduite des " dialogues inclusifs pays" ont été validés et adoptés. Il s'agit des trois documents suivants :

1. Un Guide méthodologique de conduite du "Dialogue Inclusif Pays" pour la Formulation des "Priorités Résilience Pays" (PRP-AGIR)
2. Une Grille de lecture des politiques et programmes contribuant à la résilience
3. Un Format indicatif du Rapport "Priorités Résilience Pays" (PRP-AGIR)

Le Mali était représenté à cet atelier par une délégation issue du Ministère du Développement Rural (CPS/CONACILSS), du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique et du Ministère du Travail, des Affaires Sociales et Humanitaires.

La participation d'une délégation multisectorielle malienne à cet atelier régional a permis de renforcer l'appropriation du processus au niveau national et de lancer une réflexion sur le concept de résilience dans les stratégies, les politiques, les programmes et interventions en cours et à venir au Mali. La FAO a appuyé techniquement cette réflexion par la mise à disposition d'une expertise en novembre 2013 et février 2014.

Le processus de déclinaison nationale s'est enclenché au Mali dans les mois qui ont suivi. Le gouvernement a confirmé son engagement au cours de la rencontre des membres de l'Alliance qui s'est tenue lors de la 29^{ème} réunion annuelle du RPCA à Abidjan fin novembre 2013. Le Ministère du Développement Rural a confirmé officiellement auprès de la CEDEAO l'engagement du Mali à mettre en œuvre la Feuille de route de l'Alliance (lettre du 7 janvier 2014).

II. MÉTHODOLOGIE DE CONDUITE DU DIALOGUE INCLUSIF PAYS

Les présents TDR visent à préciser la méthodologie de conduite du "Dialogue Inclusif Pays" devant aboutir à l'adoption des "Priorités Résilience Pays" (PRP-AGIR) du Mali.

La méthodologie prévue pour mener le processus se base sur les documents adoptés à l'issue de l'atelier régional de Cotonou dont il est fait mention plus haut.

Le processus de déclinaison nationale de la Feuille de route de l'Alliance est basé sur une approche participative incluant l'ensemble des parties prenantes de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Mali (les départements ministériels sectoriels concernés par la résilience, les organisations de producteurs agricoles et d'éleveurs, de la société civile, du secteur privé et les ONG, les agences des Nations Unies, les partenaires techniques et financiers bi et multilatéraux, etc.).

Le processus sera appuyé par un consultant national, par la Cellule Technique régionale AGIR basée au CILSS ainsi que par des experts mis à disposition ponctuellement par les partenaires techniques et financiers.

III. OBJECTIF DU PROCESSUS DE DIALOGUE INCLUSIF PAYS

L'objectif global du processus de "Dialogue Inclusif Pays" est la formulation des "Priorités Résilience Pays" (PRP/AGIR) du Mali.

Le rapport de "Priorités Résilience Pays" traduira en des termes concrets l'engagement du Gouvernement malien à s'attaquer aux facteurs structurels sous-tendant les crises alimentaires et nutritionnelles et affectant la résilience des ménages les plus vulnérables dans le cadre de l'Alliance Globale pour la Résilience – AGIR Sahel et Afrique de l'Ouest.

IV. DEROULEMENT DU PROCESSUS DE DIALOGUE INCLUSIF PAYS

La démarche globale comporte par conséquent quatre phases :

1. la mise en place du dispositif de conduite du processus,
2. Lecture et analyse intégrée des politiques et programmes existants,
3. la formulation des "Priorités Résilience Pays" (PRP-AGIR),
4. la validation/adoption du rapport "Priorités Résilience Pays" (PRP-AGIR).

PHASE 1 –MISE EN PLACE DU DISPOSITIF & ORGANISATION D'UN ATELIER DE LANCEMENT NATIONAL

1.1 DISPOSITIF NATIONAL

Un point focal AGIR a été désigné par Note de service du Ministère du Développement Rural le 17 janvier 2014 afin de coordonner les activités en lien avec le chargé de dossier Résilience désigné par la Cellule de Planification et de Statistiques (CPS). Une décision (N°00000023/MDR-SG DU) du 21 janvier 2014 a autorisé la création d'un groupe de travail restreint chargé de coordonner la mise en œuvre du processus de "Dialogue Inclusif Pays" dans le cadre de l'Alliance.

Cette équipe restreinte doit jouer un rôle de facilitation. Elle est constituée comme suit :

- Le Conseiller Technique au MDR, Point Focal AGIR,
- Le Chargé de dossier résilience désigné par la Cellule de Planification et de Statistiques (CPS),
- Les membres de la délégation malienne à l'atelier de Cotonou (août 2013),
- Les représentants de la FAO et de l'Union Européenne en tant que facilitateurs du processus.

La liste nominative actuelle des membres de l'équipe restreinte est la suivante :

- M. Moussa CAMARA, CT/MDR, Point Focal AGIR du Ministère du Développement Rural,
- M. Adama BERTHE, Chargé de dossier Résilience à la CPS du MDR,
- M. Seydou DIAKITE, SP/ CONACILSS
- M. Tiécoura COULIBALY, Point focal PNIA Mali, CPS du Ministère du Développement Rural
- M. Modibo DIARRA, Point focal Nutrition (Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique
- Mme Kouyaté Fanta KAMISSOKO, CT/ Ministère du Travail, des Affaires Sociales et Humanitaires
- M. Modibo TOURÉ de la FAO/Mali (suppléant - Mme Cissé Safiatou DIARRA)
- Mme Béatrice NERI, Délégation de l'UE/Mali (suppléant - Mme Céline LHOSTE)

Il est par ailleurs prévu qu'une plateforme multisectorielle et multi-acteurs regroupant l'ensemble des parties prenantes au processus soit mise en place. Cette plateforme désignée sous le nom de "Comité de Dialogue Inclusif" est chargée de mener le dialogue et de piloter le processus devant aboutir à la formulation et l'adoption des "Priorités Résilience Pays" du Mali.

Un groupe pluridisciplinaire de personnes-ressources - le "Groupe Technique d'Experts" - rassemblant une équipe d'experts représentative de l'ensemble des parties prenantes au processus, fournira de manière participative l'expertise nécessaire et assurera un contrôle de qualité du processus et des documents produits avant validation par le Comité de Dialogue Inclusif.

Le Comité de Dialogue Inclusif sera présidé par le Ministre du Développement Rural tandis que le Groupe Technique d'Experts sera co-présidé par le Point Focal national AGIR et un Représentant des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) désigné à tour de rôle.

Le Secrétariat du Comité et du Groupe Technique d'Experts sera assuré par le Groupe de Travail Restreint.

1.2 ATELIER DE LANCEMENT NATIONAL

Le Comité de Dialogue Inclusif sera officiellement mis en place lors de l'Atelier de Lancement du "Dialogue Inclusif Pays" pour la déclinaison nationale de la Feuille de route de l'Alliance. Il sera l'occasion pour l'ensemble des parties prenantes de s'engager officiellement dans le processus.

Des réunions du Groupe Technique d'Experts permettront la préparation de cet atelier et notamment la production des documents qui seront soumis pour validation au Comité de Dialogue Inclusif. .

PHASE 2 – LECTURE & ANALYSE DES POLITIQUES ET PROGRAMMES EXISTANTS

Dans cette seconde phase du processus de déclinaison nationale de la Feuille de route de l'Alliance, un travail de relecture et d'analyse des politiques et programmes existants concourant à renforcer la résilience des populations les plus vulnérables sera entrepris par le Groupe Technique d'Experts.

Il s'agira de passer en revue les politiques et programmes (y compris le PNIA et autres initiatives auxquelles le Gouvernement est partie prenante : SUN, REACH, GCC, etc.) et de les lire à la lumière des fondamentaux de l'Alliance (Cibles, Objectif, Axes stratégiques, interventions prioritaires, indicateurs, etc.) présentés dans la Feuille de route régionale. La Grille d'analyse des politiques et programmes contribuant à la résilience adoptée à Cotonou servira de support pour cette analyse.

Le travail préparatoire mené par l'expert international mis à disposition par la FAO en novembre 2013 et février 2014 servira de support aux travaux du Groupe Technique d'Experts.

Cet exercice permettra, d'une part, d'identifier les priorités contribuant à la résilience déjà prises en compte et d'examiner leur état de mise en œuvre, et d'autre part, d'identifier les priorités résilience non prises en compte.

Les résultats de cette analyse seront discutés, finalisés et validés par le Comité de Dialogue Inclusif.

PHASE 3 – FORMULATION DES "PRIORITES RESILIENCE PAYS"

Une fois le travail de relecture et d'analyse finalisé, la troisième phase consiste à formuler les "Priorités Résilience Pays" et les transcrire dans le format de rapport validé à Cotonou.

Un atelier technique sera organisé avec les membres du Groupe Technique d'Experts sur une période de 4 jours (sous forme de retraite) afin de fixer le cadre et les orientations des "Priorités Résilience Pays".

A la suite de cet atelier d'orientation, les résultats seront soumis au Comité de Dialogue Inclusif pour examen et validation.

Suivront ensuite les travaux de rédaction du rapport "Priorités Résilience Pays" par le consultant national et la revue par les membres du Groupe Technique d'Experts du document produit.

PHASE 4 – validation & adoption du rapport "PRIORITES RESILIENCE PAYS"

La phase ultime de ce processus consiste à soumettre au Comité de Dialogue Inclusif le rapport "Priorités Résilience Pays" en vue de son examen et de sa validation. Une Consultation nationale sera organisée à cet effet.

Cette Consultation devra être présidée par plusieurs ministres des départements sectoriels impliqués et regrouper des participants d'un haut niveau décisionnel.

V. RESSOURCES FINANCIERES

Des ressources permettant le bon déroulement du processus de Dialogue Inclusif Pays seront mobilisées auprès de la Cellule Technique régionale AGIR du CILSS, laquelle dispose d'un financement de l'Union européenne lui permettant d'appuyer les Etats engagés dans l'Alliance.

La participation du gouvernement et des autres PTF sera recherchée afin de couvrir les dépenses qui seront encourues. Les contributions techniques par la mise à disposition d'experts court-terme seront également recherchées.

A – Liste indicative des membres du Comité de Dialogue Inclusif.

A titre indicatif, le Comité de Dialogue Inclusif sera composé des représentants des organes suivants :

I. Départements ministériels sectoriels

- Ministère du Développement Rural
- Ministère Délégué auprès du Ministère du Développement Rural chargé de l'Elevage de la Pêche et de la Sécurité Alimentaire
- Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique
- Ministère du Travail et des Affaires Sociales et Humanitaires
- Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement
- Ministère de la Réconciliation Nationale et du Développement du Nord
- Ministère de la Promotion de la Femme, de la Famille et de l'Enfant
- Ministère de l'Education nationale
- Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
- Ministère de la Jeunesse et des Sports
- Ministère du Plan et de la Prospective
- Ministère Délégué auprès du Ministère de l'Administration Territoriale chargé de la décentralisation
- Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique
- Ministère de l'Economie et des Finances
- Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale

II. Structures techniques :

- Le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA)
- Le Secrétariat à l'Harmonisation de l'Aide (SHA)
- Le Système d'alerte précoce (SAP)

III. Organisations sous-régionales

- Commission Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)
- Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA)
- Comité Interministériel de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS) / Institut du Sahel (INSAH)

IV. ONG/Société civile

- Association pour le Développement des Activités de production et de Formation (ADAF/Galle)
- Association des Consommateurs du Mali (ASCOMA)
- Association des techniciens de l'aviculture (ATAVI)
- Comité International de la Croix-Rouge (CICR)
- Conseil de Concertation et d'Appui aux ONG (CCA-ONG)
- Conseil National de la Société Civile (CNSC)
- Coordination des Associations et ONG Féminines du Mali (CAFO)
- Forum des ONG Internationales au Mali (FONGIM)
- Islamic Relief (IR)

- OXFAM GB
- Réseau national d'appui à la promotion de l'économie sociale (RENAPESS)
- Sasakawa Global / SG-2000

V. Organisations Professionnelles Agricoles (OPA)

- Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM)
- Association des Organisations Professionnelles Paysannes (AOPP)
- Coordination Nationale des Organisations Paysannes (CNOP)
- Coordination Nationale des Usagers (ères) des Ressources du Bassin (CNU-Mali)
- du Fleuve Niger Fédération Nationale de la Filière Bétail et Viande (FEBEVIM)

VI. Pour le secteur privé :

- Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers (APBEF)
- Association Semencière du Mali (ASSEMA)
- Fédération Nationale des Femmes Rurales (FENAFER)
- Fédération nationale des jeunes ruraux du Mali (FENAJER)

VII. Partenaires Techniques et Financiers

- Agences des Nations Unies :
 - Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)
 - Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires (OCHA)
 - Organisation Mondiale de la Santé (OMS)
 - Programme Alimentaire Mondial (PAM)
 - Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
 - Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA)
 - Agence des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR)
 - Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)
- Ambassade d'Allemagne/GIZ/KFW
- Ambassade Belgique/CTB
- Ambassade du Canada/CIDA
- Ambassade Royale de Danemark/Danida
- Ambassade d'Espagne/AECID
- Ambassade des Etats-Unis/USAID
- Ambassade de France/AFD
- Ambassade de Grande Bretagne/DFID
- Ambassade du Japon/JICA
- Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg/Lux-Development
- Ambassade du Royaume des Pays-Bas
- Ambassade de Suède/SIDA
- Ambassade de Suisse/DDC
- Banque Africaine de Développement (BAD)
- Banque Islamique de Développement (BID)
- Banque Mondiale
- Délégation de l'Union Européenne (UE)
- Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)
- REACH

B – Liste indicative des membres du Groupe Technique d'Experts.

- Les membres du Groupe de Travail Restreint :
 - Le Point Focal AGIR du Ministère du Développement Rural
 - Le Chargé de dossier Résilience de la CPS du Ministère du Développement Rural
 - Les membres de la délégation malienne à l'atelier de Cotonou (août 2013) :
 - Secrétaire Permanent du Comité National du CILSS (SP/CONACILSS)
 - Point focal PNIA Mali, CPS du Ministère du Développement Rural
 - Point Focal Nutrition du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique
 - Conseiller Technique du Ministère du Travail, des Affaires Sociales et Humanitaires
 - Les représentants de la FAO et de l'Union Européenne

- Les représentants des Ministères techniques:
 - des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale
 - de l'Emploi et de la Formation
 - de l'Energie et de l'Hydraulique
 - de l'Environnement et de l'Assainissement
 - de la Jeunesse et des Sports
 - du Plan et de la Prospective
 - de la Promotion de la Femme, de la Famille et de l'Enfant
 - de la Santé et de l'Hygiène Publique
 - du Travail et des Affaires Sociales et Humanitaires

- Les représentants des services techniques suivants :
 - Le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA)
 - Le Secrétariat à l'Harmonisation de l'Aide (SHA)
 - Le Système d'alerte précoce (SAP)

- Pour les organisations régionales :

Un représentant de l'Institut du Sahel (INSAH)

- Pour les organisations de la Société Civile/ONG :

Les représentants du Conseil de Concertation et d'Appui aux ONG (CCA-ONG), du Conseil National de la Société Civile (CNSC), du Forum des ONG Internationales au Mali (FONGIM), du Réseau national d'appui à la promotion de l'économie sociale et solidaire (RENAPESS)

- Pour les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) :

Les représentants de l'Association des Organisations Professionnelles Paysannes (AOPP), de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM), de la Coordination Nationale des Organisations Paysannes (CNOP)

- Pour le secteur privé :

Les représentants de l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers (APBEF), de l'Association Semencière du Mali (ASSEMA), de la Fédération Nationale des Femmes Rurales (FENAFER) et de la Fédération nationale des jeunes ruraux du Mali (FENAJER)

- Pour les Partenaires Techniques et Financiers :
 - USAID (Coordinateur Groupe Thématique PTF Economie Agricole Rurale)
 - Ambassade du Canada (Coordinateur Groupe Thématique PTF Santé)
 - Ambassade de Suède (Coordinateur GT Environnement)
 - UNICEF (coordinateur du Cluster Nutrition)
 - PAM-FAO (coordinateurs du Cluster Sécurité Alimentaire)
 - Banque Mondiale
 - Facilitateur du REACH